
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 5 (1977)

DOI: 10.11588/fr.1977.0.48691

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

LUCIEN MUSSET

AUX ORIGINES D'UNE CLASSE DIRIGEANTE :
LES TOSNY, GRANDS BARONS NORMANDS
DU X^e AU XIII^e SIÈCLE

Dans un article récent, nous avons attiré l'attention des médiévistes sur l'intérêt d'une étude systématique des origines de l'aristocratie normande à l'époque ducale.¹ Les résultats préliminaires dont on dispose laissent entrevoir quelques traits fort originaux : constitution tardive – très sensiblement postérieure à la fondation de la Normandie en 911 –, fortune dépendant absolument du bon vouloir de la dynastie ducale, composition ethnique variée, joignant aux immigrants scandinaves d'importants éléments français, bretons, angevins, voire allemands.

Pour préciser une telle esquisse, la seule méthode est d'entreprendre des monographies de lignages caractéristiques, avec étude minutieuse de leur implantation territoriale et de leurs alliances à travers les siècles. Comme la Normandie est pauvre en littérature généalogique, le choix des lignages ne peut résulter que des hasards de la documentation. Ceux-ci se trouvent être particulièrement favorables aux Tosny, les représentants les plus typiques des nouveaux venus d'origine française au sein de la classe dirigeante. Nous remercions vivement FRANCIA d'accueillir cette recherche, entreprise depuis une dizaine d'années,² mais dont seules les conclusions avaient pu jusqu'ici être sommairement présentées.³

La carrière pittoresque des premiers Tosny a été souvent remarquée par les historiographes du XI^e et XII^e siècles, plus que celle de la plupart de leurs homologues normands.⁴ Mais, comme toujours, ces données de-

¹ L. MUSSET, L'aristocratie normande au XI^e siècle, dans: *La Noblesse au Moyen Age, Essais à la mémoire de R. Boutruche*, réunis par Ph. Contamine, Paris 1976, p. 71-96. – Il va de soi que nous employons ici le terme de «Normandie ducale», comme ceux de «duc» ou de «duchesse» par simplification, sans discuter si à la date envisagée le titre de comte ou celui de marquis n'étaient pas plus usuels pour le chef de la Normandie.

² Une première esquisse en a été présentée à la semaine de Droit Normand tenue à Caen en 1965; résumé *Rev. hist. de droit* 1966, p. 188-189.

³ Dans l'article cité note 1, p. 78; – dans le résumé cité note 2 et surtout dans les *Documents de l'Histoire de la Normandie*, publiés sous la direction de M. DE BOÜARD, Toulouse 1972, p. 90-94.

⁴ Avant tout Guillaume de Jumièges (que nous citons d'après l'édition J. MARX, Rouen 1914) et Orderic Vital (que nous citons d'après l'édition A. LE PREVOST et L. DELISLE, Paris 1838-1855, seule complète à cette heure), mais aussi à l'occasion Guillaume de

mandent à être complétées et minutieusement discutées à la lueur des sources diplomatiques. Celles-ci, heureusement, sont assez abondantes, quoique médiocrement conservées et en grande partie inédites. Le pilier de notre étude sera le cartulaire de leur grande fondation monastique, celle où ils se faisaient inhumer, l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Castillon à Conches (Eure), mais il n'a survécu que sous la forme d'une assez mauvaise copie du XVII^e siècle, dont les rats et l'humidité ont détruit une notable partie. En dépit des efforts de reconstitution de M. Michel Le Pesant, ancien archiviste de l'Eure, et des nôtres, de nombreux actes, parmi les plus importants, restent irrémédiablement lacunaires, et il n'y a guère d'originaux pour les compléter.⁵ Tout le reste est extrêmement dispersé, dans les chartes de Lyre, de Saint-Evroul, de la Trinité du Mont de Rouen, de Jumièges, du Bec, de Saint-Taurin d'Evreux, de la Croix-Saint-Leufroy, de la Cathédrale de Bayeux et de la Trinité de Caen, et aussi dans la documentation anglaise, notamment celle relative aux fondations des Tosny, l'abbaye féminine de Flamstead en Hertfordshire, les prieurés bénédictins de Belvoir (dépendance de Saint-Albans) en Lincolnshire et de Wootton Wawen (dépendance de Conches) en Warwickshire,⁶ enfin le prieuré augustin de Sainte-Trinité, Aldgate, à Londres, où ils eurent des intérêts sensibles. On dispose au total de 20 ou 25 actes des Tosny normands, espacés de 1035 à 1204, et d'une dizaine de documents importants émanant d'autres sources, mais relatifs à leurs biens normands. C'en est assez pour autoriser un tableau d'ensemble clair et cohérent, mais non pour aplanir toutes les difficultés.

L'importance des Tosny et leur place presque exemplaire dans l'histoire de la classe dirigeante normande ont été maintes fois soulignées dans des ouvrages de portée générale, en dernier lieu par D. C. Douglas⁷ et R. H. C. Davis.⁸ Mais ces aperçus rapides se limitent à peu près à la carrière politique des premiers Tosny d'après les sources narratives. Notre propos sera plus ambitieux : en rendant à la documentation diplomatique sa primauté, nous chercherons à éprouver la valeur des données historiographiques, puis et surtout à reconstruire l'histoire de la puissance fon-

Poitiers, Wace, Raoul Glaber, Adhémar de Chabannes, Raoul de Dicet, Léon d'Ostie, Clarius de Sens, etc.

⁵ Arch. dép. Eure, H 262, document peu utilisé (J. Ramackers a laissé de côté les bulles qu'il contient). Autres copies utiles de même origine dans des notes prises pour Dom Luc d'Achery (Bibl. Nat., lat. 12-777, f^o 715 à 725) et dans les instruments de la Gallia Christiana XI, col. 128-132.

⁶ Les Archives de l'Eure ont un cartulaire de Wootton sous la cote II F 148; plusieurs de ses actes figurent aussi dans le Cartulaire H 262.

⁷ D. C. DOUGLAS, *William the Conqueror*, Londres 1964, p. 85-86.

⁸ R. H. C. DAVIS, *The Normans and their myth*, Londres 1976, p. 37.

cière des Tosny en Normandie jusqu'en 1204, afin d'en tirer des enseignements de portée générale pour l'interprétation des réalités normandes.

Bien qu'ils n'aient jamais accédé en Normandie au rang comtal ou vicomtal, les Tosny sont assurément l'un des lignages les plus représentatifs de la couche supérieure de l'aristocratie. Le premier connu, Raoul Ier, apparaît dès 991 comme témoin du premier traité international qu'ait conservé l'histoire normande, l'accord passé entre le duc Richard Ier et le roi anglais Ethelred II le Malavisé. Son petit-fils, Raoul II, sera beau-père du second roi latin de Jérusalem, Baudouin Ier, et d'autres enfants de ce même Raoul seront les auteurs de familles anglaises du premier rang, notamment celle de Stafford. Au début du XII^e siècle, la fortune des Tosny était si apparente qu'on chuchotait que son origine remontait au propre oncle de Rollon – Orderic Vital s'en fit l'écho –, ce qui représente un cas unique dans les généalogies normandes. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de ce bruit, probablement erroné. Il n'en reste pas moins que les Tosny appartenaient alors aux familles les plus en vue du duché: dans la liste des plus grands barons de la Normandie sous Guillaume le Conquérant, que dresse le même Orderic Vital,⁹ »Raoul de Conches, fils de Roger de Tosny, porte-étendard des Normands« vient immédiatement après les comtes issus de la famille ducale et juste avant le sénéchal Guillaume Fils Osbern, pourtant cousin du duc et comte de Hereford. Leur grandeur resta jusqu'au bout liée à celle du duché et prit fin en même temps qu'elle. En 1204 tous les fiefs continentaux des Tosny furent confisqués par Philippe Auguste et répartis entre les conquérants français, tandis que la famille, repliée en Angleterre, n'y poursuivait, pour un siècle encore, qu'une carrière de second plan.

Certains historiographes ont même fait des Tosny des figures de légende. Raoul Ier domine, plus ou moins légitimement, les premières entreprises normandes en Apulie et son fils Roger Ier celles d'Espagne: sous la plume de Raoul Glaber, d'Adhémar de Chabannes ou plus tard de Clarius de Sens, leurs personnages atteignent à des dimensions épiques. Raoul II joue, dans Raoul de Dicet et d'autres narrateurs de la bataille de Mortemer en 1054, un rôle digne des chansons de geste: héraut des Normands en face du roi capétien, en pleine nuit, d'une voix forte, il interpelle les Français et les invite à réunir des charrettes pour ramener leurs morts, car tous les chefs français ont été pris ou tués par les Normands;¹⁰ d'une manière plus certaine, il combat à Hastings. Raoul III

⁹ Orderic II, 121 (et éd. M. CHIBNALL, II, p. 140).

¹⁰ Radulfus de Diceto, *Historical Works*, éd. STUBBS, t. I, Londres 1876, p. 191.

est le principal personnage de quelques-unes des pages les mieux venues d'Orderic Vital, notamment celles qui relatent, vers 1090, les visions prophétiques de son jeune fils Roger II.¹¹ Bref, de la fin du X^e siècle au milieu du XII^e, nous disposons autour des Tosny d'une trame historiographique exceptionnellement dense et brillante: ils vivent à nos yeux beaucoup plus qu'aucun autre lignage normand.

Grâce à ces sources variées, les Tosny nous offriront un excellent exemple des procédés par lesquels, au X^e siècle et au début du XI^e, se sont constitués les grands fiefs normands et un aperçu de l'esprit remuant, encore presque viking, des chefs normands antérieurs à la génération du Conquérant; nous verrons la famille participer amplement aux discordes civiles avant de trouver stabilité et fortune lors la gigantesque curée de 1066; enfin nous verrons au XII^e siècle les Tosny confortablement installés dans les jeux de la politique franco-normande et anglo-normande: trois étapes qui nous paraissent typiques de l'itinéraire parcouru par l'aristocratie du duché.

I Les Tosny à la fin de l'âge des Vikings

(des origines jusque vers 1040): Hugues (X^e siècle?); –

Raoul Ier (cité de 991 à 1024); – Roger Ier (cité de 1005 à 1040).

Le premier problème qui se pose à l'historien des Tosny est de choisir entre les deux traditions qui s'affrontent au sujet de leurs origines. Pour l'une, accréditée par les *Acta archiepiscoporum Rotomagensium*, texte écrit vers la fin du XI^e siècle par un clerc de la cathédrale de Rouen,¹² leur premier auteur, Raoul, était un *potentissimus vir*, fils d'un certain *Hugo de Calvacamp* et frère de l'archevêque de Rouen Hugues (attesté de 942 à 989), ancien moine de Saint-Denis en France élevé à ce rang par le duc Guillaume Longue-Épée (tué en 942). Sa terre de Tosny (dans la boucle de la Seine immédiatement en aval des Andelys) serait un démembrement du *dominicatum* de l'archevêché, réalisé par Hugues au bénéfice de son frère.¹³

Pour l'autre tradition, exprimée par Orderic Vital vers 1109 dans ses interpolations au texte de Guillaume de Jumièges, Roger Ier de Tosny, fils de ce Raoul, était *de stirpe Malahulcii qui Rollonis ducis patruus fuerat*:¹⁴ il s'agirait d'un lignage scandinave, détaché de la dynastie

¹¹ Orderic, IV, 350 et suiv.

¹² Cf. E. VACANDARD, La liste chronologique des archevêques de Rouen, Rev. catholique de Normandie XIII (1904) p. 189–201 et Mgr. L. DUCHESNE, Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, II, 2e éd., Paris 1910, p. 203.

¹³ Patrologie latine CXLVII, col. 277.

¹⁴ Guillaume de Jumièges, éd. MARX, p. 157. Ce texte pose un problème de lecture:

ducale. Sans entrer dans une discussion de détail, disons d'emblée que cette seconde tradition, que rien ne recoupe, nous apparaît fort suspecte: *Malahulcius* n'a rien d'un nom scandinave¹⁵ et Orderic, dans ce passage – une fois n'est pas coutume – accumule les erreurs patentes, notamment sur les origines d'Arlette, la mère du Conquérant.

La première tradition, celle des *Acta*, apparaît en revanche hautement vraisemblable. Nous verrons plus loin que deux des domaines les plus importants des Tosny, celui de Romilly-sur-Andelle et celui d'Acquigny, sont des débris du patrimoine de Saint-Ouen de Rouen à l'époque carolingienne, patrimoine qui s'était peu à peu confondu avec celui de la cathédrale lors des invasions scandinaves. D'autre part, une notice bien connue du cartulaire de la cathédrale de Rouen¹⁶ confirme que l'archevêque Hugues avait disposé libéralement des biens de son église en faveur des membres de sa famille: il avait remis la terre de Douvrend (Seine-Maritime, cant. Envermeu), qui était aussi *de dominicatu*, à son beau-frère le chevalier Odon, mari de sa sœur, puis au second mari de celle-ci, Henri, cousin du comte de Mantes Gautier.¹⁷ Enfin un texte décisif, le traité anglo-normand de 991, nomme Raoul Ier de Tosny *Rodulphus Hugonis filius*.¹⁸

De toute façon, les Tosny ne sont pas de vrais *homines novi*. S'ils descendent de *Malahulcius*, ils appartiennent à la famille ducale, et s'ils sont issus du frère de l'archevêque Hugues, Orderic Vital déclare celui-ci *clara stirpe satus*,¹⁹ ce que rend vraisemblable le second mariage de sa

on pourrait être tenté de couper . . . *de stirpe mala Hulcii*; mais on comprendrait mal cette condamnation morale du lignage, et Benoît de Sainte-Maure, dans sa paraphrase, comprenait déjà »Malehuche« comme un seul mot.

¹⁵ Tout au plus pourrait-on songer à un nom iro-norvégien commençant par *Mael* »serviteur de«, comme *Maelmuire* ou *Maellomchon* attestés par une inscription runique de l'île de Man (Michael III) mais c'est improbable. Quant à *Hulcius*, si l'on retenait cette coupure, ce pourrait être le v. nor. *Helgi*, comme l'a suggéré L. DE SAINT-PIERRE, Rollon devant l'histoire, Paris 1949, p. 195, nom qui a donné en Normandie *Helge*, *Helge* ou *Helgus* (cf. J. ADIGARD DES GAUTIERS, Les noms de personnes scandinaves en Normandie, Lund 1954–, p. 309–310). Le rapprochement proposé par L. de Saint-Pierre entre *Hulcius* et Heuqueville, Eure, cant. Les Andelys (dont le premier terme est bien *Helgi*: ADIGARD, op. cit., p. 396), l'un des fiefs des Tosny dans le Vexin, est ingénieux et laisse subsister un certain doute sur la question.

¹⁶ Ed. Marie FAUROUX, Recueil des Actes des Ducs de Normandie (911–1066), Caen 1961, n° 10, p. 81. Nous citerons dans la suite cet indispensable recueil par le seul nom de son auteur.

¹⁷ La terre de Douvrend, à la différence de Tosny, fut ensuite récupérée par la cathédrale, puis de nouveau remise par l'archevêque suivant, Robert (989–1037), à un membre de sa famille, son propre fils, le comte d'Evreux Richard (FAUROUX, n° 208, p. 397) qui en conserva durablement une partie, le reste étant rendu à la cathédrale.

¹⁸ FAUROUX, p. 22, note 15. Mais on peut objecter que ce *Rodulphus filius Hugonis* peut être un autre personnage; conformément à l'usage du temps, aucune épithète de lieu ne précise son appartenance à un lignage connu.

¹⁹ Orderic Vital, II, 362 (éd. CHIBNALL, t. III, p. 80).

sœur avec un parent des comtes du Vexin. Mais, en se faisant normands, ils durent rompre leurs attaches avec le milieu français: on n'en voit plus de trace ensuite jusqu'au milieu du XI^e siècle.²⁰

Si l'on accepte la tradition des *Acta*, le premier noyau du fief des Tosny remonte sans doute au troisième quart du X^e siècle et est en grande partie issu d'un démembrement du patrimoine de l'église de Rouen. La famille appartiendrait à ce groupe d'immigrés, venus de l'intérieur du royaume, qui collaborèrent avec les descendants des Vikings pour édifier la nouvelle classe dirigeante du duché. Ils seraient, avec les Bellême, les principaux représentants de ce groupe. Une question subsidiaire, qui restera sans réponse certaine, est de savoir si le bénéficiaire des largesses de l'archevêque Hugues est bien le même que le premier Tosny que l'histoire saisit, entre 991 et 1024, ou si ce n'est pas un père et homonyme de ce Raoul, comme certains auteurs anglais l'ont suggéré;²¹ un tel dédoublement ne nous paraît pas indispensable.²²

Quoi qu'il en soit de ces incertitudes, le fait le plus remarquable est la rapide assimilation de ces immigrés par le milieu normand. Raoul Ier de Tosny est animé par cet esprit d'insatiable ambition et d'agitation illimitée qui semble caractériser surtout les descendants des pirates scandinaves. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il ait contracté une alliance dans le milieu nordique; son fils Roger Ier est dit par Orderic Vital *cognatus* d'un certain Ansgot qui, vers le milieu du XI^e siècle, tenait un hospice pour pèlerins à la frontière germano-hongroise: or *Ansgotus* est un nom scandinave.²³ Raoul Ier, en tous cas, fut mêlé à presque toutes les entreprises normandes aux alentours de l'an mil. Il entre dans l'histoire en 991, si notre conjecture est exacte, sous le nom de *Rodulphus Hugonis filius* comme l'un des trois témoins normands du traité conclu le 1er mai entre Richard Ier et Ethelred II pour liquider les séquelles de l'appui trop

²⁰ A tout prendre, on pourrait essayer de concilier les deux traditions sur l'origine des Tosny, en suggérant que leur lien avec la famille ducale serait à chercher dans la ligne maternelle de Raoul Ier ou de Roger Ier. Inutile de s'apesantir sur cette hypothèse toute gratuite, qui a séduit certains chercheurs.

²¹ C'est la thèse de G. H. WHITE dans le *Complete Peerage*, à laquelle songe également D. C. DOUGLAS, *William the Conqueror*, p. 85.

²² Aucune source ne distingue deux Raoul au point de départ de la famille, mais il faut bien constater qu'il y a entre l'archevêque Hugues et le Raoul de 991-1024 un décalage de génération. S'agit-il de frères, issus par exemple de lits différents, ou de l'oncle et du neveu? En l'absence de toute certitude, nous gardons au Raoul de 991-1024 son rang traditionnel (Raoul Ier) et n'en faisons pas, comme Douglas, un Raoul II. Après tout, le petit fils de ce personnage – notre Raoul II – a eu une carrière active exceptionnelle de plus de 60 années, ce qui conduirait peut-être à le dédoubler si l'on n'était pas sûr de son unité!

²³ Orderic Vital, II, 64 (éd. CHIBNALL, II, p. 68).

ouvertement accordé par les Normands aux Vikings de la dernière vague qui recommençaient alors à ravager l'Angleterre.²⁴

Vers 1005, sous Richard II, nous le trouvons, associé à son fils Roger Ier et au vicomte de Contentin Néel, comme gardien du château ducal de Tillières-sur-Avre contre le principal rival du duc, le comte Eudes de Blois et de Chartres.²⁵ En 1014 il est témoin de la chartre de Richard II pour la cathédrale de Chartres, et c'est à cette occasion qu'apparaît pour la première fois de manière sûre le surnom *de Todeniac* dans notre documentation.²⁶ On le rencontre donc au cœur de ces relations normanno-chartraines qui jouèrent un tel rôle dans la vie du duché au début du XIe siècle, à égalité avec les relations anglo-normandes auxquelles Raoul était déjà mêlé.

Mais aussitôt après, frappé par l'*ira ducis*,²⁷ il tombe en disgrâce et doit gagner un théâtre d'opérations entièrement différent. Selon la version que Raoul Glaber, Adhémar de Chabannes et Léon d'Ostie donnent des débuts de la conquête normande en Italie du Sud,²⁸ il fut le premier chef à découvrir les possibilités d'expansion que ce pays offrait. Cette découverte aurait été faite alors que Raoul et ses compagnons Gilbert *Botericus*, Gosman, Rufin et Stigand – ces noms sont donnés par Léon d'Ostie²⁹ – étaient en pèlerinage à Rome. Après s'être abouchés avec Mèlès de Bari et avoir guerroyé contre les Grecs, puis avoir, selon Raoul Glaber, amorcé le courant de l'immigration normande, Raoul de Tosny et quelques-uns de ses compagnons seraient revenus en Normandie et rentrés en grâce auprès du duc Richard dans l'année qui précéda la mort de l'empereur Henri II, soit avant le 13 juillet 1024.³⁰ Nous n'en

²⁴ Référence citée ci-dessus note 18.

²⁵ Tillières-sur-Avre, Eure, cant. Verneuil; Guillaume de Jumièges p. 84.

²⁶ FAUROUX, n° 15, p. 93 (acte conservé en original).

²⁷ Sur l'*ira ducis* comme motif de bannissement, renvoyons à notre communication aux Journées d'Histoire du Droit de l'Ouest de la France tenues à Tours en 1972: «Autour des modalités juridiques de l'expansion normande au XIe siècle: le droit d'exil», dont le résumé a été publié dans la Rev. hist. de droit 1973, p. 277–278. Raoul Glaber (éd. PROU, p. 62) est explicite: *quidam Normannorum audacissimus, nomine Rodulphus, qui etiam comiti Richardo displicuerat, cujus iram metuens . . .*, et aussi Léon d'Ostie (M. G. H., SS VII, 652, c. 37) *Normanni aliquot . . . qui domini sui comitis Normanniae iram fugientes. . .*

²⁸ Raoul Glaber, éd. PROU, p. 62; Adhémar de Chabannes, éd. CHAVANON, p. 178; Léon d'Ostie, M. G. H., SS VII, 652. Sur les diverses versions des débuts de la conquête normande, renvoyons une fois pour toutes à Einar JORANSON, The inception of the career of the Normans in Italy, *Speculum* XXIII (1948) p. 352–396, spécialement aux p. 372–373.

²⁹ Notons que Stigand est un nom scandinave caractérisé (ADIGARD, Noms de personnes, p. 315–316). Il est tentant, mais aventureux, de rapprocher le Gosman de Léon d'Ostie d'un vassal de Raoul II de Tosny à Guernanville, Eure, cant. Breteuil, entre 1066 et 1087: *Rotbertus filius Gothmanni* (Arch. Eure H 438).

³⁰ Cf. la notice précieuse de L. R. MÉNAGER, Inventaire des familles normandes et

savons pas plus de Raoul Ier, qui disparaît de l'histoire avec cet épisode marquant.

L'information devient plus précise avec son fils Roger Ier, dont la carrière fut à peine moins agitée, mais qui tenta d'en racheter les violences en fondant l'abbaye de Conches. Guillaume de Jumièges et Orderic Vital lui consacrent des notices relativement consistantes et les documents diplomatiques commencent à se multiplier autour de lui.³¹

Mentionné une première fois, on vient de le voir, aux environs de 1005, il acquit bientôt une grande réputation par ses exploits en Espagne, que la tradition historiographique place vers 1018: c'est dire qu'il aurait sans doute été contraint à l'exil en même temps que son père, mais aurait pris une route différente.³² L'épisode présente chez Adhémar de Chabannes, son principal narrateur, une saveur légendaire indiscutable: Ermesende, comtesse régente de Barcelone après la mort de son mari (Raimond Borrell, mort en 1017), menacée par le roi musulman *Musetus* (Modjehid b. Yusuf, roi de Denia), appelle les Chrétiens à l'aide; le chef normand Roger accourt, épouse sa fille anonyme, cause aux Sarrasins par des mesures appropriées de guerre psychologique une terreur indicible³³ et leur prend beaucoup de villes et de châteaux.³⁴ Au XII^e siècle l'annaliste Clarius de Sens prétend savoir que la femme de Roger se nommait Stéphanie et qu'elle épousa plus tard »le roi d'Espagne Garsias«, sans doute Garcia III de Navarre.³⁵

Que Roger Ier soit allé en Espagne, cela n'est guère douteux: la tradition normande le nomme volontiers *Rogerus de Hispania*,³⁶ son fils Raoul II eut aussi des vellétés d'aller en Espagne³⁷ et un document diplomatique nous montre côte à côte un fils de Roger Ier, *Vuaso*, d'ailleurs

franques émigrées en Italie méridionale et en Sicile (XI^e-XII^e siècles), Centro di Studi Normanno - Suevi, vol. XI, Roberto il Guiscardo e il suo tempo, Rome 1975, p. 261-390, aux p. 348-349 (et sur Stigand p. 268).

³¹ Sur ce personnage, cf. la notice de G. H. WHITE au Complete Peerage XII, 1, p. 755-757, résumée par D. C. DOUGLAS, The »song of Roland« and the Norman Conquest of England, French Studies XIV (1960) p. 99-116, aux p. 110-111.

³² La chronique de Sens prétend savoir que Roger resta quinze ans en Espagne, mais elle place l'épisode avant les entreprises italiennes de Raoul et assure que le fils trouva le père vivant à son retour en Normandie: toute cette chronologie est dépourvue de valeur.

³³ C'était, rappelons-le, l'une des méthodes favorites des Vikings, bien connue aussi de leur légende.

³⁴ Adhémar de Chabannes, éd. CHAVANON, p. 178-179; voir en dernier lieu le commentaire critique (et peu informé de l'aspect normand des choses) de P. BONNASSIE, La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle, t. I, Toulouse 1975, p. 352, note 96.

³⁵ Clarius de Sens, Annales de Saint-Pierre-le-Vif, éd. DURU, Bibliothèque historique de l'Yonne, t. II, 1863, p. 501.

³⁶ Orderic Vital, II, 64 (éd. CHIBNALL, II, p. 68) et III, 338 (CHIBNALL, IV, 206).

³⁷ Orderic Vital, II, 401 (CHIBNALL, IV, 124).

inconnu, et le chevalier du Vexin Nicolas Fils Baudry, père d'un combattant célèbre des guerres d'Espagne.³⁸ Le mariage barcelonais de Roger est beaucoup plus incertain, mais il faut relever qu'aucun document ne précise l'ascendance de sa femme *Gotelina* ou *Godehildis*, et ce que nous verrons tout à l'heure de ses relations avec l'abbaye de Conques en Rouergue ne rend pas improbable une origine méridionale. Mais il serait étonnant qu'une alliance avec les comtes de Barcelone n'ait pas été mise en vedette par les historiens normands.³⁹

Cet épisode achevé, la carrière de Roger se résume en deux événements, liés étroitement l'un et l'autre à ses fiefs normands: la fondation du monastère de Conches et une lutte acharnée contre ses voisins immédiats. Il semble donc que, passées les années 1020–1025, cette charnière si essentielle dans l'histoire politique et économique de la Normandie, qui marque son arrachement définitif à l'orbite scandinave, l'histoire des Tosny amorçe un certain repli dans le cadre féodal normand.

L'abbaye Saint-Pierre de Castillon, plus tard appelée Conches, fut fondée aux environs de 1035 – l'une des premières abbayes normandes de fondation baroniale – et peuplée de moines de Fécamp.⁴⁰ Nous avons toujours sa charte de dotation qui permet de dessiner assez exactement les contours du domaine de Roger Ier: un solide noyau autour de Conches et de sa forêt; quelques biens en vallée d'Eure autour de Fontaine-sous-Jouy et surtout d'Acquigny; Tosny et dans ses environs Villers-sur-le-Roule et Heuqueville; quelques terres en Vexin proches de l'Epte; enfin, dispersés à travers la Haute-Normandie, des biens à Mortemer-sur-Eaulne, à Valliquerville, à Varengueville-sur-Mer et à Dieppe.⁴¹ De nombreux vassaux des Tosny imitèrent les libéralités de leur seigneur; leurs terres se trouvent dans les mêmes régions. Tout cet aspect foncier sera étudié plus loin en détail. Retenons pour l'instant l'entrée dans notre documentation du nom de Conches, bientôt porté par la famille à égalité avec celui de Tosny; ce domaine essentiel peut aussi provenir de la libéralité de l'archevêque Hugues. Comme la puissance ducale elle-même, celle des Tosny semble esquisser un glissement vers l'Ouest.

En tout cas c'est dans ses éléments orientaux que le patrimoine des Tosny fut, vers la même époque, amputé d'éléments notables pour

³⁸ FAUROUX, n° 102, p. 259 (1037–1045). Sur Baudry Fils Nicolas et l'Espagne, cf. Orderic Vital, III, 248 (CHIBNALL, IV, p. 109).

³⁹ C'est tout gratuitement que Steven RUNCIMAN, *A History of the Crusades*, 2^e éd., t. I, Londres 1965, p. 90, veut voir dans l'aventure catalane de Roger une manifestation de l'influence clunisienne. Tout suggère une entreprise inspirée d'idées bien différentes, héritées des Vikings plus que de la réforme ecclésiastique.

⁴⁰ Sur le contexte de cette fondation, cf. Dom Jean LAPORTE, *Les origines du monachisme dans la province de Rouen*, *Revue Mabillon* 1941, p. 38 du tiré à part.

⁴¹ *Gallia Christiana* XI, instr., 128.

constituer les dots de deux des filles de Roger Ier, lors d'alliances qui confirmaient le rang tenu par la famille. L'une de ces filles, Adeliza, épousa dans le second quart du XI^e siècle, un voisin immédiat de son père, Guillaume Fils Osbern, seigneur de Breteuil, apparenté à la famille ducal aussi bien en ligne paternelle qu'en ligne maternelle:⁴² elle reçut des terres proches de Rugles, dans le pays de Caux et surtout l'immense domaine du Val de Pîtres, sur le cours inférieur de l'Andelle. Une autre fille, Berthe, épousa Gui de Laval, grand seigneur du Bas Maine et reçut, avant 1026, deux terres du Vexin normand, sur l'Epte, à Vesly et à Guerny, qui passèrent ensuite à l'abbaye de Marmoutier par donation de son fils Jean de Laval qui s'y était fait moine.⁴³ L'étendue de ces donations à cause de mariage ne doit pas surprendre dans la Normandie du début du XI^e siècle: les douaires constitués à leurs femmes par les ducs Richard II et Richard III avaient donné en ces matières l'exemple d'une générosité presque illimitée.⁴⁴ Parallèlement, un des fils de Roger Ier, Béranger *Hespina*, reçut de son père diverses terres du Pays de Caux, dont celle de Guimerville, près de Blangy-sur-Bresle, qui passa ensuite à Saint-Ouen de Rouen.⁴⁵ On voit que le père tenait solidement au cœur de sa baronnie, Tosny et Conches, et n'aliénait que des domaines périphériques.⁴⁶

Roger Ier fut amené à compléter sa fondation monastique par celle de l'église de Sainte-Foy à Conches, dans des conditions qui montrent bien les séquelles de haine qu'avait entraînées la politique brutale de l'aristocratie normande au début du XI^e siècle. L'histoire est connue par un texte méridional, les miracles de sainte Foy de Conques, de date presque contemporaine. Avant 1026 – puisque la scène se place au temps du «grand prince Richard (II)» – *Gotelina*, femme de Roger, tombe gravement malade et paraît à la dernière extrémité; un évêque anonyme lui conseille de s'en remettre aux vertus de la sainte martyre Foy; elle guérit et veut, par reconnaissance, aller en pèlerinage au grand sanctuaire de sainte Foy, à Conques en Rouergue; mais elle en est empêchée, car *pro malefactis enim viri sui, multi a regno suo propulsi ejus sanguinem sitie-*

⁴² Voir le tableau généalogique donné par DOUGLAS, *Ancestors of William fitz Osbern*, *English Historical Review* LIX (1944) p. 62-79 (repris dans: *William the Conqueror*, p. 425).

⁴³ Sur cette alliance, cf. E. LAURAIN, *Cartulaire manceau de Marmoutier*, t. I., Laval 1911, p. 3 note 2 et p. 30 note 4 (qui a confondu Guerny et Gournay-en-Bray).

⁴⁴ Cf. notre note sur les douaires des duchesses normandes, *Bull. Soc. Antiquaires de Normandie* LIV (1957-1958) p. 27-36.

⁴⁵ FAUROUX, n° 211, p. 400.

⁴⁶ Le plus important de ces domaines fit d'ailleurs retour aux Tosny en 1119 dans des circonstances assez singulières: Raoul de Guader, héritier des Breteuil, dut rétrocéder à Raoul III de Tosny «totam vallem de Pistis» pour se réconcilier avec lui et avec le roi Henri I^{er} Beauclerc et obtenir le libre passage entre ses terres des deux rives de la Seine (*Orderic Vital*, IV, 372).

bant:⁴⁷ des bannis normands – peut-être de ceux qui n'avaient pas profité de la grâce ducale après les événements de 1017-1024 – avaient donc voué aux Tosny une haine inexpiable. Roger et sa femme se décidèrent alors à fonder sur leurs terres une église-substitut également dédiée à sainte Foy, qui fut l'origine du bourg de Conches (ce nom, qui supplanta celui de Castillon, semble bien n'être qu'une transposition en langue d'oïl de celui de Conques).

Ces haines furieuses, semées depuis longtemps, trouvèrent à s'épanouir quand, après la mort de Robert le Magnifique en 1035, aucune autorité ducale ne put plus les contenir. Tous les historiens citent, comme l'un des épisodes les plus significatifs de ce « temps des troubles », la guerre privée que Roger Ier de Tosny mena contre son voisin Roger de Beaumont, guerre où il trouva la mort, sans doute vers 1040, avec ses fils Helbert et Helinand.⁴⁸ Sa veuve Godehildis épousa peu après le comte d'Evreux Richard fils de l'archevêque de Rouen Robert et donc membre de la famille ducale.⁴⁹ Comme Godehildis garda dans la suite des relations cordiales tant avec son fils Raoul II qu'avec l'abbaye de Conches fondée par son premier mari, on peut supposer que l'aristocratie de la Normandie moyenne s'était divisée en deux clans: l'un réunissant Evreux et Breteuil autour des Tosny⁵⁰ et l'autre groupé autour des Beaumont.

La descendance laissée par Roger Ier est ample et confuse, ce qui ne rend pas improbable l'hypothèse d'un premier mariage (catalan?) avant celui contracté avec *Godehildis/Gotelina*. Nous lui connaissons, outre les deux filles déjà citées, Adeliza et Berthe, au moins six fils: Helbert et Helinand, tués avec leur père, *Vuaso*, cité par une charte entre 1037 et

⁴⁷ Liber miraculorum s. Fidis, éd. BOUILLET, Paris 1897, p. 178-130; commentaire de A. BOUILLET et L. SERVIÈRES, Saint Foy vierge et martyre, Rodez 1900, p. 528.

⁴⁸ Guillaume de Jumièges, p. 158; Orderic Vital, I, 181; II, 40 (CHIBNALL, II, 40); II, 369 (CHIBNALL, III, 88); – III, 338 (CHIBNALL, IV, 206). Les noms d'Helbert et Helinand ont paru mythiques à D. C. DOUGLAS, art. cité note 31, qui frappe en conséquence l'épisode d'une certaine suspicion: »the names, which are unknown in Normandy, bear in fact all the marks of that alliterative artificiality which is characteristic of the chansons de geste«. Mais un *Helinandus*, qui à l'extrême rigueur pourrait être notre homme, souscrit en 1043 une charte de Guillaume le Bâtard pour la Trinité de Rouen (FAUROUX, n° 101, p. 258); un *Helinant filius Anchetilli* souscrit au début du XII^e siècle une charte pour Saint-Taurin d'Evreux (Arch. Eure H 793, f° 71 v°, n° 58), et Orderic Vital, IV, 330 cite en 1118 un *Elinancius de Altoilo* dont Aug. Le Prévost a déjà noté qu'il pouvait avoir eu des liens de dépendance avec les Tosny. Quant à *Helbertus*, ce n'est qu'une contraction du très usuel *Hildebertus*.

⁴⁹ Ce remariage est attesté par plusieurs sources diplomatiques: Gallia Christiana XI, instr. 129; – Actes de Henri II, éd. L. DELISLE, I, p. 552; Arch. Eure, H. 793, f° 72 v°, n° 62, etc.

⁵⁰ Et aussi les Grandmesnil, dont le chef, Robert, fut blessé à mort aux côtés de Roger de Tosny dans le combat final: Orderic Vital, II, 40 (CHIBNALL, II, 40).

1045,⁵¹ Béranger *Hespina*,⁵² et enfin les deux fils qui prirent le nom des grands fiefs de leur père: Raoul II dit de Tosny ou de Conches et Robert de Tosny, aussi appelé plus tard Robert de Stafford. La place d'un proche parent, Robert de Tosny, plus tard seigneur de Belvoir, est inconnue dans cette généalogie: fils, neveu ou cousin? Trois au moins des fils de Roger Ier prirent part à la curée de 1066 en Angleterre, avec laquelle s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de la famille.

II Les Tosny au temps du Conquérant: Raoul II (cité de 1040 à 1102) et ses frères.

Raoul II était sans doute encore mineur lors de la mort de son père. Ses premiers actes sont en effet passés aux noms conjoints du jeune homme et de sa mère Godehildis, qui paraît avoir été une forte personnalité et avoir exercé une sorte de régence;⁵³ la première apparition indépendante de Raoul se place en 1050.⁵⁴ Comme son père Roger Ier, il fut avant tout un guerrier. Son rôle à la bataille de Mortemer en 1054 est mis en lumière par tous les chroniqueurs, en termes presque épiques, nous l'avons vu: il était alors porte-étendard du duc.⁵⁵ Non moins remuant que son père, il se fit exiler de Normandie vers 1061 par le duc Guillaume, exaspéré de son agitation; cette fois encore le chef de la famille de Grandmesnil, Hugues, paraît avoir été du même parti que les Tosny;⁵⁶ de nombreux *satellites* l'accompagnent. Nous ne savons pas ce que Raoul fit de son exil, qui fut d'ailleurs bref, tandis que celui de plusieurs des seigneurs frappés du même coup se prolongea assez pour les entraîner jusqu'en Apulie. Le duc Guillaume avait besoin de son *signifer*: il le grâcia bientôt, sur l'intercession de deux seigneurs français, Simon de Mont-

⁵¹ *Vuaso filius Rogerii Tothenensis*: FAUROUX, n° 102, p. 259.

⁵² Il apparaît comme frère de Robert de Tosny dans FAUROUX, n° 157, p. 343 et dans une série de textes cités par FAUROUX, n° 191, p. 373, apparat critique.

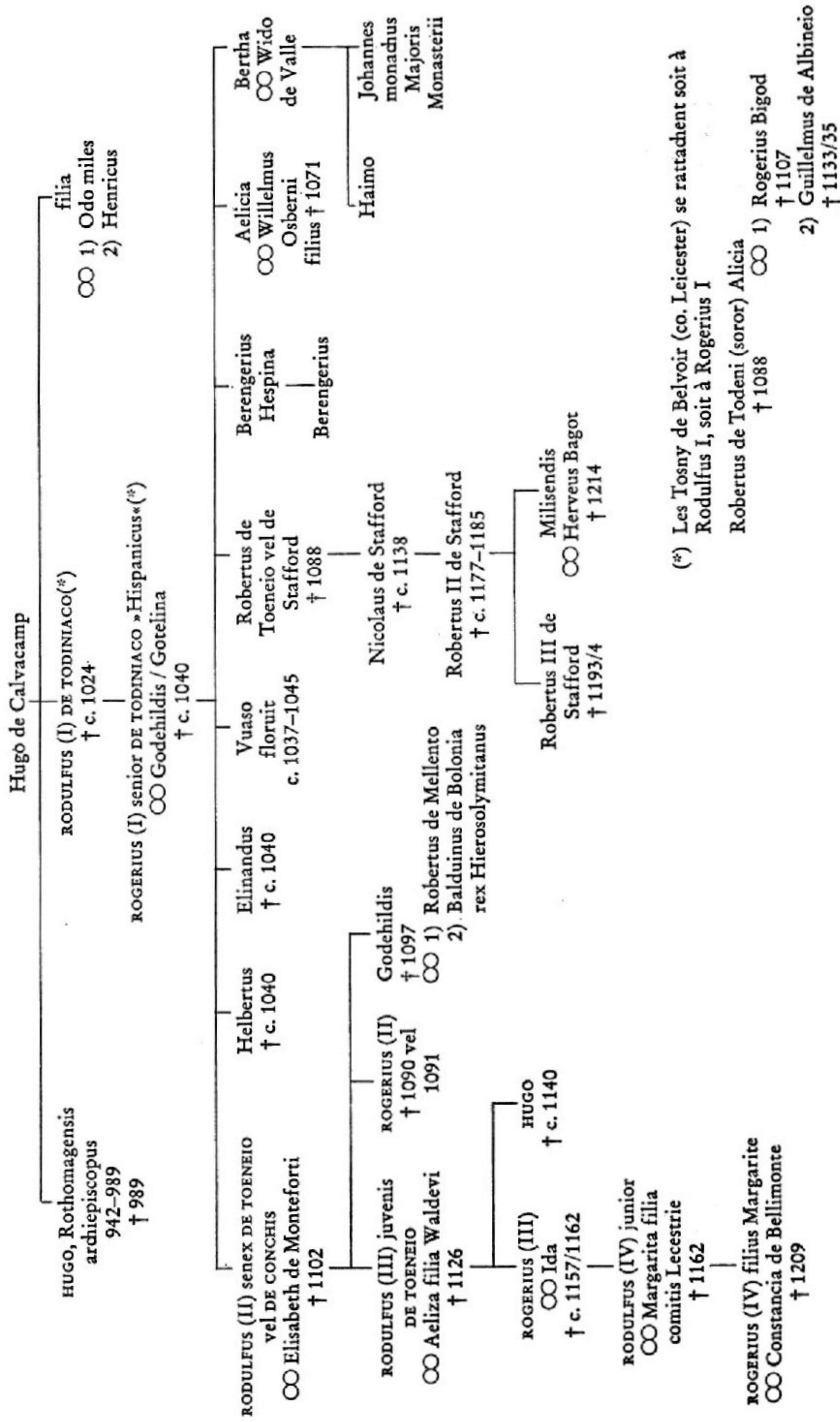
⁵³ Nous connaissons au moins quatre actes aux noms conjoints de *Radulphus de Thoenio cum Godehilde matre sua*: Gallia Christiana XI, instr., 129: — Cart. de Conches, Arch. Eure H 262 f° 149 v° (deux actes) et 232 f° (un acte). On pourrait être tenté d'y joindre le n° 97 du Cartulaire de Marcigny-sur-Loire, éd. J. RICHARD, Dijon 1957, p. 70, qui a pour auteurs *Radulphus de Toenio et mater sua*, sans nom indiqué; mais la mention du duc Robert Courteheuse oblige à penser à Raoul III et à sa mère Isabelle. Notons en tout cas l'absence de garde ducale, qui s'explique peut-être par la minorité du duc Guillaume lui-même.

⁵⁴ FAUROUX, n° 122, p. 292, versions C D E.

⁵⁵ Orderic Vital in: Guillaume de Jumièges, p. 179; Raoul de Dicet, référence citée note 10. Mais ces chroniqueurs ne signalent pas qu'une partie de la localité où se livra le combat dépendait des Tosny, ce qui contribue à mieux expliquer l'intervention de Raoul II.

⁵⁶ Orderic Vital in: Guillaume de Jumièges, p. 185; Orderic Vital, II, 81 (CHIBNALL, II, 90).

Tableau généalogique sommaire



(*) Les Tosny de Belvoir (co. Leicester) se rattachent soit à Rodulfus I, soit à Rogerius I

fort l'Amaury, mari d'une demi-sœur de Raoul II (Agnès, fille de Godehildis et de Richard d'Evreux), et Galeran de Breteuil-en-Beauvaisis.⁵⁷ Cet épisode n'est évidemment pas étranger à son mariage avec Elisabeth ou Isabelle de Montfort, fille sans doute d'un autre lit de ce même Simon.⁵⁸

Raoul, en tout cas, occupe dès les années 1060–1065 une place très en vue dans le duché, au témoignage des chartes.⁵⁹ Naturellement, il combat à Hastings,⁶⁰ mais sans y tenir, si l'on en croit le récit de Wace, son rang de porte-bannière du duché, qui revint à un combattant moins en vue, Turstin Fils Rollon.⁶¹ Naturellement aussi il fut immensément récompensé de sa participation à la conquête de l'Angleterre. Des pages et des pages du «Domesday Book» sont consacrées à l'énumération de ses terres, en Berkshire, Hertfordshire, Herefordshire, Gloucestershire, Worcestershire et Norfolk. Les principales formèrent la baronnie de Flamstead, dont le chef est en Hertfordshire.⁶² Après la mort à Cassel en 1071 de son beau-frère Guillaume Fils Osbern, il étendit son assiette en Herefordshire et y reçut le puissant château de Clifford, dans la vallée de la Wye, commandant tout un secteur de la frontière galloise, mais il n'y prit, semble-t-il, qu'un médiocre intérêt personnel, et le remit à la garde du sheriff local, Gilbert Fils Tuold, son homme de confiance, tout en maintenant à Flamstead le siège de son pouvoir en Angleterre.⁶³

Raoul II ne fut d'ailleurs pas le seul Tosny à profiter de la conquête. Deux autres branches de sa famille, et sans doute trois, peu dotées en Normandie, en tirèrent un bénéfice au moins comparable. Robert de Tosny, dont les sources historiographiques normandes ne s'occupent pas, mais dont une chartre montre qu'il était le frère de Raoul,⁶⁴ devint seigneur de Stafford – on l'appelle usuellement outre-Manche Robert de

⁵⁷ Orderic Vital, II, 93 (CHIBNALL, II, 106).

⁵⁸ Orderic Vital (II, 403–404; CHIBNALL, III, 126–128) présente ainsi les choses: Raoul enleva sa demi-sœur Agnès, et la donna en mariage à Simon de Monfort, qui *pro re-compensatione* lui accorda sa propre fille Isabelle. Les deux explications sont sans doute complémentaires.

⁵⁹ FAUROUX, n° 191, p. 373, et n° 226, p. 435.

⁶⁰ F. M. STENTON, *Companions of the Conqueror*, History, 1943, p. 134–135, Guillaume de Poitiers, éd. R. FOREVILLE, p. 196.

⁶¹ WACE, *Roman de Rou*, éd. HOLDEN, t. II, Paris 1971, p. 166, vers 7580 et suivants.

⁶² I. J. SANDERS, *English baronies*, Oxford 1960, p. 117–118; cf. F. M. STENTON, *The first Century of English feudalism, 1066–1166*, Oxford, 2^e éd. 1961, p. 64.

⁶³ Lynn H. NELSON, *The Normans in South Wales, 1070–1171*, Austin 1966, p. 71–72. Stenton estime que le siège du pouvoir anglais des Tosny fut placé à Flamstead, où apparemment il n'y avait point de château, »because it lay conveniently between his estates on the Welsh border and in East Anglia«. L'abbaye de Conches s'intéressera plus que son protecteur aux confins gallois: elle acquerra des droits à Colwyn dans le comté de Radnor.

⁶⁴ FAUROUX, n° 157, p. 342.

Stafford – et posséda des terres dans sept comtés; il s'en servit pour doter le prieuré de Conches à Wootton Wawen en Warwickshire et fit souche d'un lignage de barons qui dura, en ligne masculine, jusqu'en 1193–1194.⁶⁵ Béranger de Tosny, qui est soit le *Berengarius Hespina* des actes normands de 1050-1066, dont nous venons de parler, soit le fils et homonyme de celui-ci, cité dès 1063,⁶⁶ reçut des terres dans les quatre comtés d'Oxford, Nottingham, York et Lincoln.⁶⁷ Enfin un second Robert de Tosny devint baron de Belvoir en Leicestershire et eut des biens dans neuf comtés; on n'arrive pas aisément à le replacer dans l'arbre généalogique de la famille; peut-être n'était-il qu'un cousin des précédents, issu de Raoul Ier.⁶⁸

Arrêtons-nous un instant sur cet accroissement territorial prodigieux qui permit aux Tosny de faire aux abbayes qu'ils protégeaient une seconde et plus ample série de libéralités. L'aîné de la famille, déjà dans une certaine mesure seigneur de la frontière en Normandie, reçut finalement un fief frontalier en Angleterre, sur la limite du pays de Galles, peut-être avec l'arrière-pensée de mettre à profit son expérience, tout comme quand Robert de Mortain, déjà spécialiste des confins bretons, reçut de grandes terres en Cornwall, où habitait une population bien proche des Bretons, ou quand les Montgommery-Bellême, seigneurs entraînés aux luttes frontalières en Normandie reçurent en 1071 un autre secteur de la frontière galloise.⁶⁹ Mais surtout les cadets, sans grand avenir dans le duché (on a vu la mince part faite à Béranger *Hespina*) virent s'ouvrir en Angleterre la possibilité de carrières étincelantes; deux d'entre eux y accédèrent sans doute au rang de barons.

La branche aînée garda son établissement principal en Normandie jusqu'en 1204. Mais elle put cesser d'y amputer ses fiefs pour enrichir les églises. L'essentiel de ses donations concerna désormais des terres anglaises, dans les comtés de Hereford, Hertford, Worcester, Gloucester et Norfolk,⁷⁰ ainsi que quelques terres galloises. La branche cadette des Stafford accrut de même plutôt le prieuré de Wootton Wawen que la

⁶⁵ SANDERS, *Baronies*, p. 81; cf. Lewis C. LOYD, *The origins of some anglo-norman families*, Leeds 1951, p. 99.

⁶⁶ FAUROUX, n^o 157, p. 342. Discussion dans J. LE PATOUREL, *The Norman Empire*, Oxford 1976, p. 293, note 6.

⁶⁷ *Domesday Book*, 159 b, 291 b, 314, 353 b.

⁶⁸ SANDERS, *Baronies*, p. 12; LOYD, *Origins*, p. 104: »The evidence that Toden of Belvoir was a branch of the Tosny family is strong, but the precise nature of the connection is difficult to prove«.

⁶⁹ La remarque touchant les Montgommery a été présentée par J. F. A. MASON, *Roger de Montgomery and his sons (1067–1102)*, *Transact. of the Roy. Hist. Soc.*, 5th s. XIII (1963) p. 27.

⁷⁰ Nous nous en tenons aux domaines sûrement identifiés; la tradition manuscrite des chartes de Conches a défiguré la plupart des toponymes anglais.

maison-mère de Conches. Seuls les descendants de Béranger *Hespina*, beaucoup plus chichement dotés outre-Manche, semblent s'être désintéressés des abbayes normandes. Sous le règne de Henri II, Conches finira par détenir en Angleterre deux douzaines de domaines, un prieuré, quatre églises paroissiales et une chapelle,⁷¹ c'est-à-dire à peu près autant qu'en Normandie. Saint-Taurin d'Evreux reçut aussi de Raoul II la terre d'Astley en Worcestershire, alors qu'il ne lui avait rien donné en Normandie⁷² et Saint-Evroul des domaines en Worcestershire et en Norfolk.⁷³ Ces donations arrivaient fort à propos, au moment où la première vague des libéralités, consécutive au grand mouvement des fondations monastiques baroniales du second tiers du XI^e siècle, allait s'arrêter. Cette étape – correspondant à la seconde génération après la fondation d'une abbaye – était toujours la plus délicate à franchir pour une maison monastique du moyen-âge: grâce à la Conquête de l'Angleterre, la plupart des monastères normands échappèrent à cette crise. Conches en est une excellente illustration.

Alors que leurs acquisitions anglaises permettaient aux Tosny de faire outre-Manche des donations massives, ils se contentèrent en Normandie de quelques aumônes de médiocre portée. Raoul de Conches donna à Jumièges à Fontaine-sous-Jouy d'abord un bois,⁷⁴ puis, vers 1080, ce qu'il fallait de terre pour établir un moulin, avec deux perches de chaque côté et 1 acre de terre – et ceci encore moyennant rétribution (un cheval et 20 sous);⁷⁵ à la Croix-Saint-Leufroy il accorda un petit bois sis à Cailly, des biens à Tosny et la confirmation des dons faits par plusieurs de ses vassaux;⁷⁶ envers la cathédrale de Bayeux, il se borna à confirmer l'achat fait par l'évêque Odon à son vassal Herbert d'Aigneaux en 1074, concernant une terre du Cotentin, Carneville;⁷⁷ de même encore, lors de la fondation de la Trinité de Caen, il se borna à accorder son assentiment moyennant finances à une donation de l'échanson Hugues;⁷⁸ enfin il

⁷¹ Nous faisons ce calcul d'après la bulle papale de 1184 transcrite aux f^{os} 212–214 du Cartulaire de Conches, Arch. Eure H 262.

⁷² Grand Cartulaire de Saint-Taurin, Arch. Eure H 794, v^o (avant 1100).

⁷³ Charte éditée par L. DELISLE, Orderic Vital, V, p. 180 (vers 1080), et Orderic Vital III, 24 (CHIBNALL, III, 237). Il s'agit des terres d'Alton en Worcestershire et de Caldecote en Norfolk.

⁷⁴ Chartes de Jumièges, éd. VERNIER, Rouen 1916, t. I, p. 101–102.

⁷⁵ Ibid., p. 104–105.

⁷⁶ Arch. Eure H 280 (1071–1083), éd. A. LE PRÉVOST, Mémoires et Notes Eure, Evreux 1862–1869, t. I, p. 284–285 ou RENAULT, Mém. soc. Antiq. Normandie XXV (1863) p. 664, note I.

⁷⁷ Antiquus Cartularius Ecclesiae Baiocensis, éd. V. BOURRIENNE, Rouen, 1902, t. I., p. 3, n^o II. Nous devons l'identification de cette terre (Carneville, Manche, cant. Saint-Pierre-Eglise) à notre élève J. M. Bouvris.

⁷⁸ Actes de Guillaume le Conquérant pour les abbayes caennaises éd. L. MUSSET, Caen

accorda à Lyre, avant 1082, une petite terre à Guernanville⁷⁹ et à la Trinité du Mont de Rouen en 1091 la confirmation du don d'Amfreville-la-Campagne par un de ses vassaux.⁸⁰ Tout cela fait bien mesquine figure au regard de ses générosités anglaises: le contraste est instructif. Il nous semble que la consolidation de la Conquête a eu sur l'aristocratie normande une influence considérable. La classe dirigeante a désormais réservé sa hardiesse novatrice – qui jusque là avait fait sa force dans tous les domaines – pour sa politique anglaise. En Normandie elle ne mena, de plus en plus, qu'une politique à courtes vues, d'étroite conservation et d'administration courante, sans dynamisme aucun.

La fin de l'histoire normande de Raoul II de Conches est surtout marquée par de violentes querelles de voisinage, où il se montre aussi remuant que dans sa jeunesse. Nous ne savons pas ce qui l'entraîna à participer en 1078 à la révolte de Robert Courte Heuse contre son père.⁸¹ Il se jeta ensuite à corps perdu dans les luttes entre seigneurs du Pays d'Ouche, dont l'abbaye de Saint-Evroul était le centre; vers 1080, il va jusqu'à incendier celle-ci avec Ernaud d'Echauffour et doit en compensation lui céder des terres et des droits: 2 arpents de vigne à Tosny, des terres et des bois à Guernanville, des hôtes à Conches, Tosny et Acquigny et surtout un domaine, une église et une forêt dans le comté de Worcester et une charuée de terre en Norfolk (c'est toujours la même disproportion entre cessions normandes et anglaises!).⁸² Sans doute à la suite de cet incident, il fit mine de partir en Espagne.

Mais à la mort du Conquérant, en 1087, il est bien présent en Normandie: il fut l'un des premiers seigneurs à expulser les garnisaires mis par le feu roi dans les châteaux des barons⁸³ et en 1090, poussé par sa femme, il se jeta dans une guerre inexpiable contre son parent et voisin immédiat, le comte Guillaume d'Evreux, au sujet de la succession d'un autre de ses proches voisins, le seigneur de Breteuil.⁸⁴ Elisabeth de Montfort joua dans cet épisode un rôle presque épique, accompagnant les chevaliers au combat: c'est qu'elle escomptait l'héritage de Breteuil pour son fils cadet Roger II; elle l'obtint en effet, mais le jeune Roger mourut presque aussitôt. En 1100 enfin, nous retrouvons Raoul II, allié cette fois à Guillaume d'Evreux, attaquant le territoire de Beaumont-le-Roger, qui

1967, n^o 8, p. 87; n^o 11, p. 94; n^o 12, p. 97. Il s'agit de Saint-Christophe-du-Foc, Manche, cant. Les Pieux.

⁷⁹ Ed. A. LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes* . . . Eure, II; p. 216.

⁸⁰ Cartulaire de la Trinité du Mont, éd. DEVILLE, n^o 83, p. 463.

⁸¹ C. W. DAVID, *Robert Curthose*, Cambridge (Mass.) 1920, p. 22.

⁸² Sur cette affaire, voir Orderic Vital, II, 401-403 (CHIBNALL, III, 124-126); III, 24 (CHIBNALL III, 236) et la charte éditée par L. DELISLE, *ibid.* V, 180.

⁸³ Orderic Vital III, 262 (CHIBNALL IV, 114).

⁸⁴ *Ibid.*, III, 345 (CHIBNALL, IV, 212).

appartenait au comte de Meulan:⁸⁵ le cycle est achevé, il a fait la guerre à tous ses voisins notables sans exception, et sans nul bénéfice réel. C'est un assez bel exemple des agitations stériles où va se perdre maintenant l'essentiel des forces de l'aristocratie normande.

Raoul II mourut le 24 mars 1102 au terme d'une carrière exceptionnellement prolongée,⁸⁶ qui lui avait permis d'assister à une transformation profonde de la Normandie. A peu de chose près, il avait failli voir sa famille accéder au rang royal: sa fille Godehildis, ainsi baptisée d'après la femme de Roger Ier, d'abord mariée soit au comte de Meulan Robert, soit au neveu de celui-ci Robert du Neufbourg,⁸⁷ avait épousé en secondes noces le comte Baudouin de Boulogne qui devint en 1100 roi de Jérusalem; mais Godehildis était morte au cours de la Croisade, à Germanicée (Marash) en Cilicie, en octobre 1097.⁸⁸ Ce fut d'ailleurs le seul lien direct des premiers Tosny avec la Terre Sainte. Malgré leurs pèlerinages probables à Rome, au Gargano et à Conques au début du XI^e siècle, malgré le rôle notable joué au milieu du siècle par un cousin de Roger Ier, Ansgot, dans l'accueil des pèlerins de Jérusalem aux confins de la Bavière et de la Hongrie,⁸⁹ les Tosny restèrent chez eux à l'heure décisive de la première croisade, absorbés qu'ils étaient dans leurs querelles de voisinage et sans doute handicapés par le grand âge du chef de leur lignage. Cette abstention marque la fin de l'ère des expéditions lointaines dans leur histoire familiale.

III Les Tosny dans l'Aristocratie Anglo-Normande (1102–1204):

Raoul III, Roger III, Raoul IV, Roger IV.

Tout au long du XII^e siècle, les derniers Tosny dévièrent peu de la ligne d'ensemble que Raoul II avait tracée au cours de sa vieillesse. Leurs do-

⁸⁵ Ibid., IV, 98 (CHIBNALL, V, 300).

⁸⁶ Ibid., II, 403–404 (CHIBNALL, III, 128).

⁸⁷ Sur le premier mariage de Godehildis (ou Godvere) de Tosny, cf. Orderic Vital, II, 404 (CHIBNALL III, 128) et Robert de Torigni, interpolation à Guillaume de Jumièges, p. 333–334, ainsi que le commentaire de Mrs. Chibnall dans son édition d'Orderic Vital, t. III, p. 128 note 1.

⁸⁸ Selon Orderic Vital, III, 349 (CHIBNALL, IV, 218), Baudouin de Boulogne fréquentait le château de Conches dès avant 1090. Sur le décès de Godehildis, Albert d'Aix, *Liber Christianae expeditionis*, Recueil des Hist. des Croisades, Hist. Occ., IV, p. 358 et Guillaume de Tyr, X, 1, *ibid.* p. 401–402, ainsi que le commentaire de Steven RUNCIMAN, *A History of the Crusades*, I, 2^e éd. 1965, p. 192–193.

⁸⁹ Le texte de base est Orderic Vital, II, 64 (CHIBNALL, II, 68); sur le contexte de cette fondation d'hospice, Hubert DAUPHIN, *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne*, Louvain 1946, p. 275–276; sur le site–Melk, ou Odenburg, ou Deutsch-Altenburg –, cf. Heinrich FICHTENAU, *Biographisches zu den Beziehungen zwischen Österreich und Frankreich im Mittelalter*, M.I.Ö.G., LXX (1962) p. 1–28, aux p. 8–10.

maines anglais, leurs fondations religieuses anglaises occupent une part toujours plus grande dans leurs préoccupations, et leurs anciens protégés normands sont à peu près laissés à eux-mêmes.⁹⁰

L'historiographie extérieure les considère de plus en plus comme des seigneurs anglais.⁹¹ Mais ils s'accrochent toujours avec la même vigueur combattive à leurs terres et à leurs droits en Normandie.

Raoul III inaugura sa carrière en optant, au rebours de son père, contre Robert Courte Heuse et pour Henri Ier Beauclerc dans la querelle entre les fils du Conquérant. Ce choix judicieux lui valut aussitôt un très beau mariage anglais, qui rattrapa l'occasion manquée en 1097 de s'approcher d'une couronne: il s'agissait d'Adeliza, fille du comte anglo-danois Waltheof, exécuté par le Conquérant en 1076, mais maintenant en odeur de sainteté, et de Judith, nièce du roi Guillaume. C'était de plus une riche héritière, et son beau-frère Simon de Saint-Liz, comte de Huntingdon, lui remit en douaire cent livrées de terre.⁹² Dans la suite, ce mariage valut à Raoul III l'honneur de devenir (en 1113-1114) le beau-frère de David Ier, roi d'Ecosse de 1124 à 1153, second époux de Mathilde, sœur aînée d'Adeliza, et lui-même beau-frère du roi Henri Ier, qui avait épousé sa sœur Edith ou Mathilde. De cette profitable union naquirent deux fils, Roger III et Hugues, ainsi que plusieurs filles.⁹³

Raoul III accompagna le roi Henri dans sa conquête de la Normandie en 1104-1106. Le succès de cette opération lui valut un nouvel accroissement de puissance: en 1119 le roi fit rétrocéder par Raoul de Guader, seigneur de Breteuil, Pont-Saint-Pierre et les terres du Val de Pîtres qui avaient formé un siècle plus tôt la dot d'Adeliza, femme de Guillaume Fils Osbern. Comme son père, Raoul III fut peu généreux de ses biens normands: il ne semble guère en avoir aliéné, d'accord avec sa mère Elisabeth de Montfort, que la terre de Heuqueville près des Andelys et l'église de Planches, près de Louviers, au profit du prieuré féminin de Marcigny-sur-Loire, dépendance de Cluny;⁹⁴ il n'est d'ailleurs pas sûr que cette donation ait été suivie d'effet. Cependant Raoul III semble

⁹⁰ Cette évolution a été décrite avec beaucoup de finesse, en ce qui concerne la politique des Tosny envers leurs fondations religieuses, par Emma MASON, *English Tithe Incomes of Norman Religious Houses*, Bull. of the Institute of Historical Research XLVIII (1975) p. 91-94, aux p. 91-93.

⁹¹ Déjà Albert d'Aix (et Guillaume de Tyr après lui) tiennent en 1097 Godvere de Tosny pour *de regno Anglie orta*.

⁹² *Vita et passio Waldevi comitis*, éd. Fr. MICHEL, *Chroniques anglo-normandes*, II, Rouen 1836, p. 126; - Orderic Vital, IV, 198. Dès le temps du Domesday Book, les terres de Judith, veuve de Waltheof, et de certains Tosny étaient entremêlées en Angleterre (dans les comtés de Bedford et de Northampton).

⁹³ Sur cette alliance, cf. R. L. GRAEME RITCHIE, *The Normans in Scotland*, Edimbourg 1954, p. 408 et sur ses conséquences, DAVID, Robert Curthose, p. 156-157.

⁹⁴ Cartulaire de Marcigny-sur-Loire, éd. J. RICHARD, Dijon 1957, p. 70.

avoir encore été inhumé à Conches auprès de ses ancêtres normands lors de sa mort survenue en 1126 ou peu auparavant.

De ses fils, le cadet, Hugues paraît avoir fait une carrière purement anglaise, et n'avoir favorisé qu'une église anglaise, le prieuré augustin de Sainte-Trinité, Aldgate, à Londres, qui reçut de sa mère Adeliza et de lui l'église et une partie des dîmes de Walthamstow en Essex (le reste appartenait à Conches).⁹⁵ L'aîné, Roger III, garda des liens étroits avec les abbayes normandes de Conches et de Lyre, dont il précisa et délimita les patrimoines par plusieurs actes administratifs,⁹⁶ mais réserva ses générosités au premier monastère autonome fondé par la famille en Angleterre, la petite maison de religieuses bénédictines établie vers 1150 au chef-lieu de son honneur du Hertfordshire, Flamstead – générosités d'ailleurs limitées, puisque la charte de fondation interdisait d'y abriter plus de 13 nonnes.⁹⁷ Une autre fondation, cistercienne celle-là, à Cwmhir en Galles (comté de Radnor) fut aussi trop étroitement financée, avorta, et dut être déplacée au bout d'une génération. Roger III épousa Ida, sœur de Baudouin IV, comte de Hainaut, et mourut entre 1157 et 1162. Son rôle en Normandie se limita à un soulèvement manqué contre Henri Ier en 1135⁹⁸ et à de nouvelles luttes contre ses voisins de Breteuil au temps de la guerre entre Etienne et Mathilde.⁹⁹ Mais il est vrai que notre meilleur informateur, Orderic Vital, se tait à ce moment.

Raoul IV, époux de Marguerite, fille du comte Robert de Leicester, ne survécut que fort peu à son père (il mourut en 1162), et le dernier représentant actif de la famille en Normandie fut Roger IV, habituellement désigné dans les chartes comme *filius Margarite* pour le distinguer de ses homonymes. Il épousa en 1175 Constance, fille de Richard, vicomte de Beaumont-sur-Sarthe¹⁰⁰ et fut, aux côtés de Richard Cœur-de-Lion, un Croisé sans éclat.¹⁰¹ Ses interventions en Normandie, en fa-

⁹⁵ Holy Trinity, Aldgate, était une fondation de la reine Mathilde, femme de Henri Ier et par conséquent belle-sœur du beau-frère d'Adeliza. Sur les contestations entre Conches et Holy Trinity au sujet de Walthamstow, voir l'article de E. MASON cité note 90.

⁹⁶ Conches: Cartulaire, Arch. Eure H 262, f° 2 v°; Bibl. Nat., ms. lat. 12.777, f° 716 r°; Lyre: coll. Dom Lenoir, ms. 72, p. 291 et 323.

⁹⁷ Cf. Victoria County History, Hertfordshire, IV, p. 433.

⁹⁸ Orderic Vital, V, 47.

⁹⁹ Ibid., V, 114–115.

¹⁰⁰ Livre rouge de Sées, copie, Bibl. Nat., ms. lat. 11058, f° 27.

¹⁰¹ Cartul. de Saint-Evroul, Bibl. Nat., ms. lat. 11.055, f° 28 (J. H. ROUND, Calendar of documents preserved in France, Londres 1899, n° 646, p. 226–227); cf. aussi cette charte de la Noë, Bibl. Nat., ms. lat. 5464, n° 11, datée: *actum anno sequenti postquam dominus Rogerus de Thoeneio iter accepit in Jerusalem.*

veur de l'abbaye de Conches, relativement nombreuses,¹⁰² furent surtout de caractère administratif et confirmatif, mais comportent néanmoins quelques très modestes libéralités à la Ferrière-sur-Risle;¹⁰³ il se montra plus généreux de ses biens anglais, tant en faveur de Conches qu'en faveur de Saint-Taurin d'Evreux.¹⁰⁴ Son rôle à la cour du roi Jean semble avoir été assez actif; en 1200 il fut au nombre des garants du traité du Goulet avec Philippe-Auguste et apporta au roi anglo-normand un soutien décidé lors de la lutte finale pour la Normandie en 1202-1204. Sans avoir joué un rôle bien important dans les opérations militaires, il fut exclu des ouvertures que le roi de France fit aux barons normands en 1203 et la totalité de ses biens au sud de la Manche fut confisquée l'année suivante.¹⁰⁵

Entre 1203 et 1218, Philippe-Auguste distribua le patrimoine des Tosny – qu'il se garda bien de laisser concentré entre les mêmes mains – à une demi-douzaine de barons venus de France avec lui. Les quatre châteaux principaux du lignage passèrent chacun à un bénéficiaire différent: Conches, clef de voûte de l'édifice, fut dévolu à Robert de Courtenay, Acquigny à Barthélemy de Roye, Tosny à Lambert Cadoc et Portes (où le château avait été en principe rasé dès 1200) à Bernard du Plessis. Des autres terres, l'ensemble du Val de Pîtres, avec Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle, passa à Raoul de Boulogne, et Heuqueville avec ses dépendances fut remis au chambellan Gautier le Jeune.¹⁰⁶ Enfin d'autres éléments mineurs furent réunis au domaine; nous ne le savons explicitement que pour les terres que les Tosny tenaient de l'honneur de Warenne, dans le Pays de Caux.

Roger IV, replié en Angleterre, y mourut en 1209. La carrière de la branche aînée, à la tête de la baronnie de Flamstead, s'y poursuivit sans incidents majeurs jusqu'à l'extinction de la ligne masculine en 1309; les biens du dernier Tosny, Robert, furent ensuite transmis par sa sœur Alice

¹⁰² Cart de Conches, Arch. Eure H 262, f^o 1^o (Bibl. Nat. ms. lat. 12777, f^o 715); f^o 165 v^o, f^o 229 (4 actes); f^o 232.

¹⁰³ Ibid. f^o 165 v^o et 229.

¹⁰⁴ Conches; Arch. Eure, H 251 (ROUND, n^o 416, p. 139): – Saint-Taurin: Arch. Eure H 793, f^o 57 (ROUND, n^o 316, p. 106).

¹⁰⁵ Traité du Goulet: ROUND, n^o 1309, p. 474. Sur ces événements, voir M. POWICKE, *The Loss of Normandy*, 2^e éd., Manchester 1961, spécialement p. 134 et note 42, p. 294 et note 69.

¹⁰⁶ Les actes relatifs aux concessions de Philippe-Auguste sont au Recueil des Actes de ce roi, éd. MONICAT et BOUSSARD, n^{os} 755 (Portes), 875 (Conches), 887 (Tosny), 901 (Warenne), 936 (Val de Pîtres), 959 (Acquigny) et celui relatif à Heuqueville, de 1218, est au Cartulaire Normand, éd. L. DELISLE, n^o 271. Pour les terres passées aux Courtenay de nombreuses pièces utiles sont réunies (en copie) à la Bibl. Munic. de Rouen, ms. Martainville Y 102, carton 23 (Courtenay).

à ses maris successifs.¹⁰⁷ Les branches cadettes avaient disparu sensiblement plus tôt. Celle de Belvoir en Lincolnshire s'était éteinte dès 1088 et l'héritage en était passé en ligne féminine, d'abord à Roger Bigot (mort en 1107), époux d'Adelicia de Tosny, puis au gendre de celui-ci, Guillaume Ier d'Aubigny «le Breton»; elle eut cependant le temps d'attacher son nom à la fondation d'un établissement monastique, le prieuré bénédictin de Belvoir, créé vers 1076 avec l'intention d'en faire une abbaye autonome, mais qu'il fallut se résigner à convertir en une humble *cella* de Saint-Albans, avec 4 moines seulement.¹⁰⁸ La branche de Stafford, issue d'un frère de Raoul II, s'éteignit en 1193–1194 en la personne de Robert III de Stafford; son héritage passa à Hervé Bagot, beau-frère de celui-ci.¹⁰⁹

Le destin de Roger IV exprime bien une époque. Le mariage de son père avec Marguerite de Leicester, descendante des antiques rivaux des Tosny, les Beaumont-Meulan, montre comment, à la fin du XII^e siècle, les vieilles oppositions de voisinage s'effaçaient devant la communauté d'intérêts des grands barons anglo-normands. Son option pour le roi Jean en 1203–1204 manifeste à quel point la richesse acquise en Angleterre après 1066 a pesé sur l'avenir de la classe dirigeante normande, bien plus largement dotée désormais au Nord de la Manche qu'au Sud, et par surcroît tirant de ses seigneuries anglaises, à surface égale, des revenus très supérieurs à ceux qu'elle pouvait attendre de ses seigneuries normandes. Elle n'hésita pas au moment décisif à abandonner sa terre d'origine, en laissant à Philippe-Auguste une Normandie décapitée, privée de la plupart de ceux qui l'avaient encadrée depuis plus de deux siècles.

IV L'honneur de Conches et de Tosny :

Formation, consistance et administration d'un grand fief normand.

La précoce stabilité acquise par les fiefs normands des Tosny, à une époque où beaucoup de familles normandes poursuivaient leur ascension, présente pour l'historien un avantage certain : elle permet d'utiliser les états d'ensemble dressés à la fin du régime anglo-normand – avant tout l'état des fiefs de 1172¹¹⁰ – pour donner un arrière-plan cohérent aux notations pointillistes que l'on peut extraire des chartes des XI^e et XII^e

¹⁰⁷ SANDERS, *Baronies*, p. 117–118.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 12; cf. aussi J. C. HOLT, *Politics and Property in Early Medieval England, Past and Present* 57, nov. 1972, p. 3–52, à la p. 13 note 53, et *Victoria County History, Lincolnshire*, II, 124. Robert de Tosny fut enterré au prieuré; on garde sa tombe dans l'extraordinaire château néo-gothique qui lui a succédé au début du XIX^e siècle.

¹⁰⁹ SANDERS, *Baronies*, p. 81.

¹¹⁰ *Historiens de la France XXIII*, p. 698 c.

siècles, disertes, comme toujours, au sujet de ce qui a été aliéné au bénéfice de l'Église, mais extrêmement laconiques sur ce qui est resté aux mains de la famille et de ses vassaux.

L'état des fiefs de 1172 nous apprend que l'honneur (c'est le nom technique des grandes baronnies normandes au XII^e siècle) dit »de Conches et de Tosny« comptait 44 fiefs de chevaliers, plus 6 ou 7 fiefs que tenait Mathieu de Clères, soit 50 ou 51 fiefs au total, ce qui le plaçait à un rang des plus honnêtes. Cette brève notice souligne l'une des particularités les plus notables de l'honneur: sa bicéphalie; il avait deux chefs-lieux de rang équivalent, et cela dès son origine; parmi ses détenteurs, les deux noms »de Conches« ou »de Tosny« ont toujours été interchangeables, avec une certaine préférence pour le second. Chacune de ces localités possédait un château-fort; celui de Tosny a disparu, mais celui de Conches garde toujours un donjon circulaire impressionnant de la seconde moitié du XII^e siècle. Un passage d'Orderic Vital¹¹¹ ajoute, à propos des événements de 1119, à ces deux châteaux principaux ceux d'Acquigny, au confluent de l'Eure et de l'Iton, dans un domaine qui appartenait évidemment à la première dotation de la famille, et de Portes, dans la plaine du Neufbourg, au Nord de Conches, qui fut démantelé en 1200 à la suite d'un accord entre Jean sans Terre et Philippe-Auguste.¹¹² Ce dernier château était sans doute normalement tenu par un vassal direct des Tosny; nous reviendrons tout à l'heure sur la famille de Portes.

Autant que l'on puisse en juger, l'honneur de Conches et de Tosny se composa toujours presque exclusivement de terres haut-normandes, ce qui est relativement original pour une baronnie de ce niveau. En dehors des évêchés d'Evreux et de Rouen, on rencontre seulement, au diocèse de Lisieux, l'église de Villers-en-Ouche (Orne, canton de la Ferté-Fresnel) et peut-être aussi celle, toute voisine, de Notre-Dame des Prés à Anceins.¹¹³ Dans le diocèse de Coutances, les Tosny ne possédaient que la terre du Foc, à Saint-Christophe du Foc, près de la Hague, et celle de Carneville, dans le Val de Saire. Ces domaines excentriques étaient tenus par des vassaux – l'échanson Hugues au Foc, Herbert d'Aigneaux à Carneville – et la famille s'en défit précocement, au profit de la Trinité de Caen et de la cathédrale de Bayeux. Passée la fin du XI^e siècle elle n'eut plus aucun domaine bas-normand.

En Haute-Normandie, les Tosny tenaient fermement un groupe impor-

¹¹¹ Orderic Vital, IV, 365.

¹¹² POWICKE, *Loss of Normandy*, p. 171.

¹¹³ Villers-en-Ouche (*Villari villa juxta Pontem Erchanfredi*), fondation de Conches, Gallia Christiana XI, instr., 128; Anceins: bulle de Lucius III pour Conches, 1184, Cartul. de Conches, f^o 213 v^o (cf. le pouillé de Dom Placide Simonet, Bibl. Nat., lat. 11.813, f^o 329-331). C'est apparemment de ce côté que s'étaient noués les liens entre les Tosny et les Grandmesnil, si étroits, nous l'avons vu, au milieu du XI^e siècle.

tant de terres de part et d'autre de Conches, entre les vallées de l'Iton à l'Est et de la Risle à l'Ouest, avec la vaste forêt de Conches en son centre; il butait au Sud sur l'honneur de Breteuil, à l'Est sur le comté d'Evreux, au Nord sur l'honneur de Beaumont. Plus dispersées déjà étaient les terres de la vallée d'Eure (Fontaines-sous-Jouy, Cailly, Planches, Acquigny), de la vallée de la Seine (Tosny, avec Villers-sur-le-Roule et Bernières-sur-Seine) et surtout du Vexin normand (Vesly et Guerny sur l'Epte, Villers-en-Vexin, Hacqueville et Heuqueville sur le plateau, le Val de Pîtres enfin). Toute le reste était très éparpillé, sur la rive sud de la Basse-Seine (Amfreville-la-Campagne, Yville), en Caux et en Talou, autour de Blainville-Crevon, de Mortemer-sur-Eaulne, de Dieppe et d'Yerville. Beaucoup de ces dernières terres étaient inféodées à des vassaux – les Clères, notamment – et certaines, au moins à la fin du XII^e siècle, n'étaient pas tenues en chefs du duc par les Tosny, comme celles qui dépendaient de l'honneur de Bellencombres, appartenant aux Warrenne.¹¹⁴

Autant que les chartes nous renseignent, ce patrimoine haut-normand était bien équilibré: il comptait une grande forêt, celle de Conches, des vignes autour de Tosny, des droits notables sur des pêcheries fluviales dans l'Eure et dans la Seine et beaucoup de moulins, des droits maritimes enfin à Dieppe.¹¹⁵ Les Tosny devaient disposer, comme la plupart des grands barons, d'un pied-à-terre à Rouen.¹¹⁶ Ils y détenaient en tout cas au XII^e siècle des prés qui passèrent ensuite aux Courtenay. Le tout semble avoir été géré de façon plutôt conservatrice: la forêt de Conches ne fut que très modérément défrichée – beaucoup moins que sa voisine méridionale, la forêt de Breteuil – et seulement deux bourgs furent fondés sur son pourtour, ceux de Conches et de la Ferrière-sur-Risle.¹¹⁷ Cependant Raoul IV y eut des forges, selon les chartes de l'Estrée, et Roger IV songeait peut-être à un effort de mise en valeur: ses actes évoquent la possibilité de recevoir des *advena*e sur ses terres et sur celles de l'abbaye de Conches;¹¹⁸ il n'en eut guère le temps avant 1204.

*

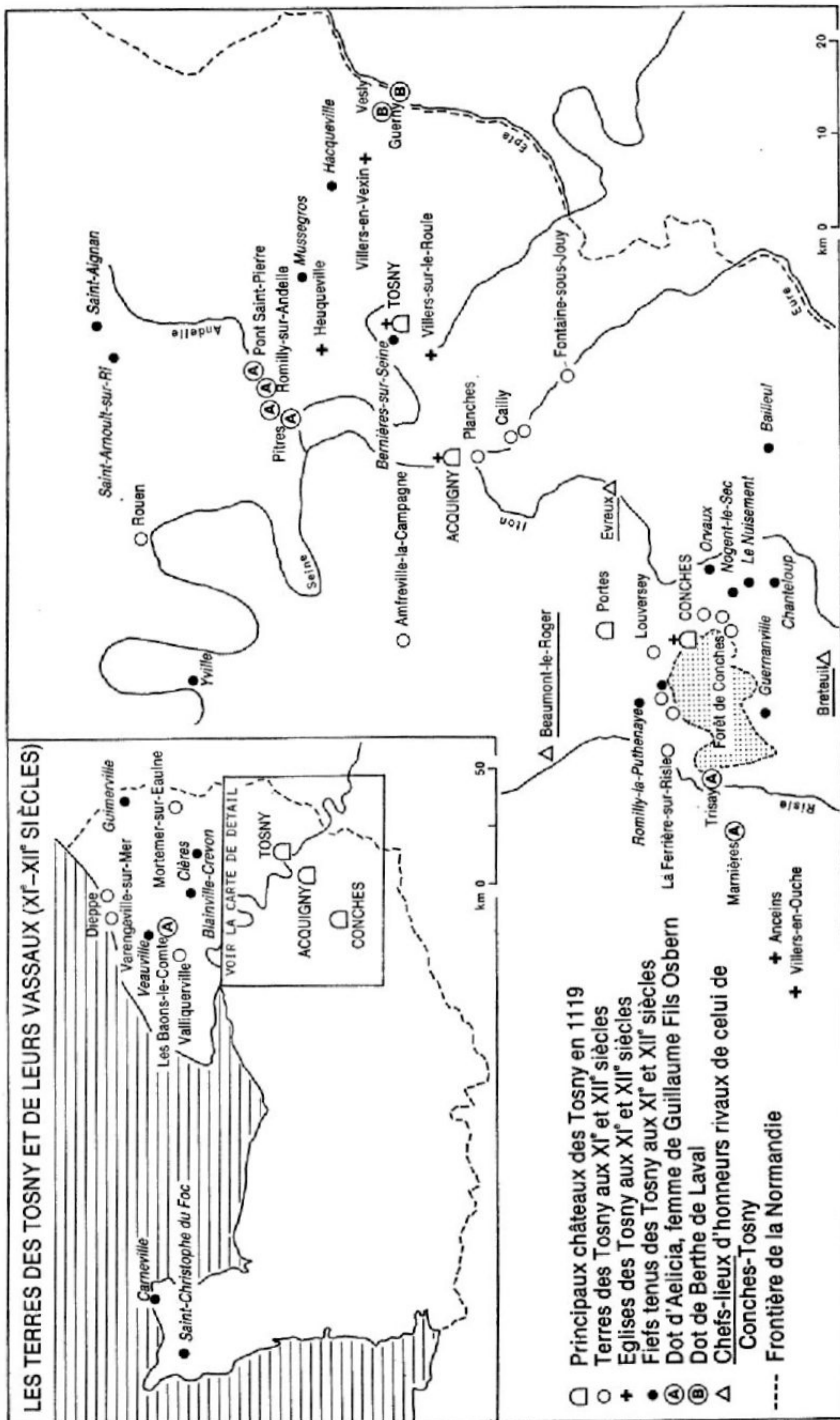
¹¹⁴ Magni Rotuli Scacarii Normanniae, éd. STAPLETON, II, 431.

¹¹⁵ Bulle de Lucius III citée note 113: *Apud portum qui vocatur Diepa . . . si iidem homines vestri naves habuerint in mare piscatorias.*

¹¹⁶ En tout cas Roger I^{er} y donna à Conches un hôte et le tiers de ses prés (Gallia Christiana XI, instr., 128).

¹¹⁷ La banlieue de Conches (*banleuga libera*) est attestée dès 1035 (fondation de Conches); un texte de 1229 montre qu'elle était commune aux deux anciens centres de Conches et de Castillon (Cartul. de Conches, fo 208 ro), mais le bourg proprement dit n'est pas, à notre connaissance, cité avant la fin du XIII^e siècle (Cartul. de Saint-Wandrille, Seine-Maritime, fo 232 ro, no 22, 1275). Celui de la Ferrière est cité dès 1066–1087 (Aug. LE PRÉVOST, Mém. et Notes . . . Eure, t. II, p. 216).

¹¹⁸ Bibl. Nat., lat. 1277, fo 715, pour Conches: *et consuetudinem habeat abbas super*



Au delà de ces généralités, il est possible, dans un nombre exceptionnel de cas, de remonter jusqu'aux origines des fiefs et de scruter les méthodes par lesquelles s'est formée la grande fortune foncière des Tosny. En doctrine générale, ce que nous savons déjà de l'histoire de la famille enseigne que le point de départ de cette richesse est à rechercher dans les libéralités plus ou moins indues de l'archevêque Hugues envers son frère au cours du X^e siècle. Mais cela ne rend compte que d'une partie de cet immense domaine. Une part considérable du reste provient à coup sûr de la générosité des ducs, après avoir appartenu soit au domaine des Carolingiens avant 911, soit à une église ruinée par les Vikings. Ainsi l'histoire foncière de la famille, malgré le caractère original de ses débuts, rejoint le schéma le plus courant en Normandie, où rien d'important ne pouvait s'accomplir sans la faveur ducale.

Afin d'y voir plus clair, nous procéderons par masses territoriales, dans tous les cas où la documentation permet de formuler des hypothèses sur les origines.¹¹⁹

1. — TOSNY (Eure, cant. Gaillon) ET SES ABORDS (Villers-sur-le-Roule, Bernières-sur-Seine). — *Les acta Archiepiscoporum Rotomagensium* sont catégoriques sur ce cas: l'archevêque Hugues *Todiniacum . . . qui in dominicatu archiepiscopi erat, cum omnibus appendiciis suis, fratri suo Rodulfo . . . dedit.*¹²⁰ Le domaine est dans les mains de notre famille depuis 1014 au plus tard.¹²¹ Cependant force est bien d'avouer que nous ne savons rien de sûr de son passé pré-normand: son nom manque dans les documents d'époque carolingienne établissant la consistance des patrimoines de la cathédrale et de Saint-Ouen de Rouen; mais tant de terres y ont changé de nom que cela ne constitue pas une preuve à opposer aux dires des *Acta*.

2. — ACQUIGNY (Eure, cant. Louviers) ET SES ABORDS (Planches). — C'était en 876 un domaine bien connu de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen: dans un diplôme de Charles le Chauve¹²² apparaissent côte-à-côte *Acinia-*

omnes suos homines et advenas in terra sua habitantes quas et habeo super omnes homines et advenas in terra mea manentes. Une autre charte du même, *ibid.*, p. 716-717 parle des *decimas de omnibus terris cultis et incultis totius praedictae forestae* (de Conches) et évoque le travail des *ceudrarii* dans la forêt.

¹¹⁹ Nous appliquerons à cette étude la méthode que nous avons précédemment utilisée dans notre article sur «Les premiers temps de l'abbaye d'Almenèches», *L'abbaye d'Almenèches-Argentan . . .* Paris 1970, p. 11-36 pour éclaircir les origines du patrimoine des Montgomery-Bellême en Normandie moyenne.

¹²⁰ Référence citée ci-dessus note 13.

¹²¹ Raoul I^{er} porte cette année-là le surnom de *Todiniaco*: FAUROUX, n° 15, p. 96.

¹²² Recueil des actes de Charles la Chauve, éd. TESSIER, t. II, n° 407, p. 409. Cf. nos «Notes carolingiennes. II. Une liste de domaines de Saint-Ouen de Rouen», *Bull. Soc. Antiquaires de Normandie LVII* (1963-1964) p. 381-385, pour les identifications proposées.

cus et un *Conflendis* qui a perdu son nom, mais qui devait être voisin du confluent de l'Eure et de l'Iton. Acquigny apparaît dans le patrimoine des Tosny dès la fondation de Conches en 1035: c'est presque certainement l'une des terres données par l'archevêque Hugues à son frère.

3. – CAILLY (Eure, cant. Gaillon). – Ce village de la vallée d'Eure fut donné dès l'époque mérovingienne à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy par un certain *Bertramnus*.¹²³ On sait que les biens de la Croix situés en deçà de la frontière franco-normande de 911 furent légalement dévolus – sans doute par le traité de Saint-Clair-sur-Epte lui-même – à »Rollon et à ses compagnons«. ¹²⁴ Or on trouve Raoul II de Tosny donnant à l'abbaye de la Croix ressuscitée des biens proches de Cailly entre 1071 et 1083,¹²⁵ et Raoul IV de Tosny intervient encore sous Henri II dans les affaires de Cailly.¹²⁶ Tout semble donc indiquer que les Tosny durent à une libéralité ducale leurs droits à Cailly.

4. – CONCHES ET SES ABORDS. – Aucun texte ne fait allusion aux origines de ce fief fondamental des Tosny. Esquissons cependant une hypothèse. La paroisse du Vieux-Conches était, dès le XIe siècle, dédiée à saint Ouen.¹²⁷ La cathédrale de Rouen semble avoir eu à l'époque carolingienne des domaines considérables, mais non identifiés, dans la vallée de l'Iton.¹²⁸ Conches ne serait-il pas, comme Tosny sans doute, comme Romilly-sur-Andelle, comme Acquigny une des donations de l'archevêque Hugues à son frère?

5. – TRISAY (Eure, comm. La Vieille-Lyre, cant. Rugles). – Si, comme l'ont supposé F. Lot et Dom Lohier, le *Tritiacum* donné en l'an 4 de Dagobert à l'abbaye de Fontenelle par un certain *Erimfridus* est bien Trisay,¹²⁹ cette terre, que nous retrouvons au début du XIe siècle dans la dot d'Adeliza de Tosny épousant Guillaume Fils Osbern pourrait être un de ces patrimoines excentriques d'une abbaye détruite que les ducs ont saisis en grand nombre au Xe siècle, et être venue aux mains des Tosny par une libéralité semblable à celle qui concerne Cailly.

6. – PÎTRES ET LE »VAL DE PÎTRES« (Eure, cant. Pont-de-l'Arche). – C'est un des cas les plus lumineux. Pîtres fut dès le temps où Pépin le Bref

¹²³ M. G. H. *Scriptores rerum Merovingicarum* VII, 11.

¹²⁴ Actes de Charles le Simple, éd. LAUER, n° 92, p. 209.

¹²⁵ LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes* . . . Eure, I, p. 284–285.

¹²⁶ Actes de Henri II, éd. L. DELISLE, t. I, p. 241.

¹²⁷ Fondation de Conches, 1035, *Gallia Christiana* XI, instr., 128.

¹²⁸ Actes de Charles le Chauve, éd. TESSIER, t. II, n° 399, p. 388: *in pago Ebricino Fontanas super fluvium Itonam, cum omnibus adjacentiis suis, id et Tainega, Bertildi curte, Ferrarias, Scardegium, Tursini curtem, Walantiegum*, le tout jadis donné à la cathédrale par l'archevêque Grimon (vers 740).

¹²⁹ *Gesta sanctorum patrum Fontanellensis coenobii*, éd. LOHIER et LAPORTE, p. 36: cf. F. LOT, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Paris 1913, p. XX.

était maire du palais un domaine carolingien. Il servit de résidence royale au IX^e siècle et était encore aux mains de Charles le Simple en 905.¹³⁰ Au X^e siècle, nous le retrouvons domaine ducal, affermé à un certain *Esperlengus*, second mari de la veuve *more danico* du duc Guillaume Longue Epée, Sprota, puis aux mains de son fils, le comte Raoul d'Ivry.¹³¹ Peu après le début du XI^e siècle sans doute, il fut remis aux Tosny et leur servit à constituer la dot d'Adeliza épousant Guillaume Fils Osbern. Les Breteuil le gardèrent jusqu'en 1119 où Raoul de Guader le restitua à Raoul III de Tosny. A la veille de la conquête française, Pîtres était tenue par Marguerite, veuve de Raoul IV et mère de Roger IV de Tosny.¹³²

7. — ROMILLY-SUR-ANDELLE et PONT-SAINT-PIERRE (Eure, cant. Fleury). — La *villa Rumiliaco* donnée en 872 à Saint-Ouen de Rouen par l'archevêque Riculf doit être Romilly-sur-Andelle.¹³³ En ce cas, elle aurait fait partie de la concession initiale de Hugues à son frère; elle fut ensuite un des éléments de la dot d'Adeliza. Désormais réunie à Pîtres, elle partagea son destin ultérieur. Pont-Saint-Pierre, qui n'est pas explicitement cité avant le milieu du XI^e siècle, devait en dépendre et l'emporta bientôt en importance.¹³⁴

8. — GUERNY ET VESLY (Eure, cant. Gisors). — *Vuarnaco que est in pago Vilcasino* fut donné en 690 par le fils d'Idda à des églises anonymes, dont probablement Fontenelle.¹³⁵ En 734, ce fut l'un des éléments de la précaire constituée par l'abbé de ce monastère pour le comte Rathier;¹³⁶ on se souvenait alors que Fontenelle l'avait reçu du roi Chilperic II vers 672–673. Nous retrouvons Guerny dans la dot de Berthe de Laval, fille de Roger Ier, au temps de Guillaume le Bâtard (par achat, au moins en partie, il est vrai) et les Tosny n'y abandonnèrent leurs derniers droits qu'en 1063.¹³⁷ Cette terre a dû subir le même sort que Trisay aux X^e et XI^e siècles.

9. — SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC (Manche, cant. Les Pieux). — Si, comme

¹³⁰ PARDESSUS, *Diplomata*, II, p. 418–20 = TARDIF, *Monuments historiques*, n° 54, p. 44; — Actes de Charles le Simple, éd. LAUER, n° 41, p. 112.

¹³¹ Robert de Torigni, interpolations à Guillaume de Jumièges, éd. MARX, p. 259, (*mollandina vallis Pistris ad firmam solitus erat tenere*); — Raoul d'Ivry: FAUROUX, n° 53, p. 172.

¹³² Orderic Vital, IV, 372: — Actes de Philippe Auguste, éd. MONICAT, n° 936.

¹³³ Ed. Ph. LAUER, *Les translations des reliques de saint Ouen*, Bull. Phil. et Hist. 1921, p. 130.

¹³⁴ Orderic Vital, IV, 372 ne mentionne que Pont-Saint-Pierre et le Val de Pîtres, sans citer Romilly.

¹³⁵ PARDESSUS, *Diplomata*, II, p. 211.

¹³⁶ *Gesta sanctorum patrum* . . ., p. 49. Malgré la localisation abusive *super Sequanam*, *Vuarnaco* ne peut être que Guerny et non Giverny.

¹³⁷ FAUROUX, n° 137, p. 313, et n° 157, p. 342. Mais d'autres personnages avaient aussi des droits à Guerny, ainsi le fils d'un sénéchal du duc, *ibid.*, n° 202, p. 389.

il est probable, c'est bien le *Fagum* du douaire de la duchesse Judith, vers 996-1008,¹³⁸ il vint aux mains des Tosny seulement vers la seconde décennie du XI^e siècle. Nous le retrouvons dans les années 1080 tenu de Raoul de Tosny par l'échanson Hugues, puis donné alors à la Trinité de Caen.¹³⁹

De cette revue, bien incomplète par nécessité – tous les domaines du Pays de Caux et du Talou y font notamment défaut car les changements de noms ont été abondants dans ces régions lors de la colonisation scandinave –, il résulte que l'honneur des Tosny ne s'est pas constitué en une seule fois. Si son noyau remonte au X^e siècle avant 989 (mort de l'archevêque Hugues), il est sûr que la concession de la plupart des terres ducales aux Tosny est postérieure à l'an mil : Raoul d'Ivry détenait sans doute encore des droits sur Pîtres au début du XI^e siècle,¹⁴⁰ et Saint-Christophe-du-Foc n'a pu quitter le domaine ducal qu'après la mort de Judith de Bretagne en 1017. Sans doute s'agit-il de libéralités consenties par le duc Richard II à Raoul I^{er} juste avant sa disgrâce de 1017-1018 et son exil en Italie.

Atteignant ainsi, vers le début du second quart du XI^e siècle son extension maximale, le patrimoine des Tosny fut bientôt amputé, non seulement par des sous-inféodations que nous évoquerons plus loin, mais encore par la nécessité de doter les filles de la famille qui contractaient des alliances importantes. Examinons de plus près ces cas, auxquels il a déjà été allusion au cours de l'exposé chronologique.¹⁴¹

Deux chartes en faveur de l'abbaye de Lyre, fondation chère aux Breteuil, indiquent des éléments de la dot d'Adeliza, fille de Roger I^{er} et femme de Guillaume Fils Osbern. La première¹⁴² énumère Trisay, avec

¹³⁸ FAUROUX, n° 11, p. 85.

¹³⁹ L. MUSSET, Les actes de Guillaume le Conquérant... pour les abbayes caennaises, Caen 1967, n° 8, p. 87.

¹⁴⁰ Si Pîtres apparaît dans un acte de Richard II pour Saint-Ouen en 1025/1026 (FAUROUX n° 53, p. 172), il n'y en a pas mention dans la donation du même à la même abbaye en 1011 (Ibid., n° 13, p. 86) : le comte Raoul devait à cette date garder cette terre en sa main.

¹⁴¹ On pourrait se demander si la dîme de Gravenchon (Seine-Maritime, cant. Lillebonne) et celle des moulins de Hondouville (Eure, cant. Louviers) données à Conches par *Godehildis* après son remariage avec le comte d'Evreux ne seraient pas des éléments du douaire jadis constitué à sa femme méridionale par Raoul I^{er} de Tosny, en raison de leur relative proximité de Valliquerville et de Tosny, domaines bien connus de cette famille. Cependant la présence de ces localités dans les donations du comte Richard d'Evreux à son abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux (FAUROUX, n° 208, p. 396) rend beaucoup plus probable qu'il s'agit d'un don fait à *Godehildis* par son second mari, et donc de démembrements de l'honneur d'Evreux.

¹⁴² Gallia Christiana XI, instr., 123 ou abbé GUÉRY, Histoire de l'abbaye de Lyre, Evreux 1917, p. 567.

ses dépendances de Marnières (Eure, comm. Bois-Anzeray, cant. Rugles) et *Ribramont* (non identifié); les Baons-le-Comte (Seine-Maritime, cant. Yerville); les églises de Pont-Saint-Pierre (Saint-Nicolas, Saint-Georges, Saint-Crespin) et la *redecima* du Val de Pîtres. La seconde¹⁴³ ne cite explicitement que les Baons-le-Comte, mais connaît aussi parmi les biens d'Adeliza et de Guillaume – sans en indiquer l'origine – les terres de Trisay et de Marnières, des dîmes diverses à Pîtres, Romilly-sur-Andelle et Pont-Saint-Pierre, une église de Pont-Saint-Pierre et une terre à Pîtres.¹⁴⁴ Il est probable, à la lumière de la documentation postérieure, que la dot comprenait la majeure partie de l'ensemble foncier du Val de Pîtres et, à côté des Baons-le-Comte, quelques dépendances, comme Veauville-les-Baons.¹⁴⁵ Même si la perte subie par les Tosny à l'occasion de ce mariage était sensible, elle avait été judicieusement localisée; la majeure partie de la dot était assez éloignée des fiefs principaux et le cœur ancien de l'honneur de Conches et Tosny n'avait pas été entamé: seules des terres dispersées avaient été concédées. L'essentiel, le Val de Pîtres, réintégra ensuite (en 1119) le fief de Tosny.

Une charte pour l'abbaye tourangelle de Marmoutier indique la consistance du *maritaticum* de Berthe, femme de Gui de Laval et sœur d'Adeliza:¹⁴⁶ c'était la moitié du domaine de Vesly et sans doute des droits sur la terre voisine de Guerny, élargis ensuite par voie d'achats. Robert de Tosny, frère de la mariée, tenta vainement un peu plus tard de récupérer Guerny.¹⁴⁷ Ici encore, la dot avait été constituée par des terres éloignées du cœur de l'honneur de Tosny; elle ne réintégra jamais leur patrimoine, ayant été transmise, pour l'essentiel, aux moines de Marmoutier.

Mais évidemment les sous-inféodations, qui semblent pour la plupart antérieures au milieu du XI^e siècle, ont représenté l'essentiel des amputations. Les chartes de Conches permettent de se faire une idée approximative des principaux vassaux des Tosny et de la constitution de leurs fiefs. Il y a un entourage proche, décelé par les *signa* apposés avec une fréquence relative au bas des chartes, principalement à l'époque de

¹⁴³ FAUROUX, n° 120, p. 284.

¹⁴⁴ Cette terre était tenue vers 1050 par un certain *Teohaldus*; son fils *Alexander filius Theoaldi* apparaît au XII^e siècle comme le principal vassal de Roger III de Tosny à Pont-Saint-Pierre (Bibl. Nat., coll. Moreau, vol. 276, f° 141 = Coll. Dom Lenoir, t. 72, p. 323 = *ibid.*, t. 23, p. 469): c'est dire que Pîtres et Pont-Saint-Pierre devaient former un tout sur le plan administratif.

¹⁴⁵ Cf. J. LE MAHO, L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand Caux à l'époque ducale, *Archéologie médiévale* VI (1976) p. 5–148, aux p. 46–47.

¹⁴⁶ FAUROUX, n° 137, p. 312 (1055).

¹⁴⁷ *Ibid.*, n° 157, p. 342 (1063).

Raoul III. Six ou sept familles de ce groupe méritent une brève notice.¹⁴⁸

1. – ROBERT DE ROMILLY. – Possessionné surtout autour de Romilly-la-Puthenaye (Eure, cant. Conches), ce personnage souscrit aussi bien des chartes pour Conches que pour Jumièges ou Saint-Evroul, parfois accompagné de ses fils Guillaume et Robert possessionnés à Grigneuseville (Eure, comm. Glisolles, cant. Conches) et à Chanteloup (Eure, cant. Damville); ailleurs apparaissent d'autres membres de la même famille, Richard et Raoul de Romilly. Robert apparaît presque toujours en tête des listes de témoins. Richard, fils de Guillaume de Romilly, avait fait en 1143 une donation aux moines du Bec avec l'assentiment de Roger III;¹⁴⁹ il est encore cité dans le Grand Rôle de l'Echiquier de 1180 et apparaît entre temps en tête d'un groupe qualifié par Roger III de *testes consilio quorum res est gesta, incliti viri nostri*.¹⁵⁰ Les Romilly appartiennent donc au cercle le plus intime de l'entourage des Tosny du XII^e siècle et le gros de leurs terres est tout proche du cœur de l'honneur de Conches.

2. – LE VICOMTE HILBERT ET SON FILS ROBERT. – C'est sans doute le même que *Hilbertus Hugonis filius* qu'on trouve en tête des témoins de l'acte de Raoul II pour Jumièges. Ce personnage de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle souscrit au moins quatre actes pour Conches et occasionnellement une charte de Roger de Clères, qui suit.¹⁵¹ Ce « vicomte » semble en réalité être un sheriff anglais, possessionné en Herefordshire et ayant exercé ses fonctions en Hertfordshire, deux régions où les Tosny avaient de puissants intérêts. Il fit à Conches des donations à *Durra* qui doit être Abbey Dore, dans le comté de Hereford.¹⁵² Nous ne lui connaissons pas de possessions normandes.

3. – GILBERT DE CLÈRES ET SON PARENT ROGER DE CLÈRES. Le gros de leurs terres était autour de Clères (Seine-Maritime, chef-lieu de cant.) et dans le Pays de Caux, aux confins de celui-ci et du Vexin, vers Blainville-Crevon, Saint-Arnoult et Saint-Aignan (Seine-Maritime, cant. Buchy); mais ils en détenaient aussi dans d'autres secteurs où les Tosny étaient

¹⁴⁸ Les sources de ces notices sont, quand aucune autre indication n'est donnée, la dotation de Conches (Gallia Christiana XI, instr., 130), sa confirmation par Henri II (Actes de Henri II, éd. L. DELISLE, t. I., p. 550, n° 373) et les chartes des Tosny contenues au Cartulaire de Conches, Arch. Eure, H. 262.

¹⁴⁹ LE PRÉVOST, Mémoires et Notes... Eure, II, p. 548 et surtout Arch. Eure, H 91, n° VI; cet acte concerne le Plessis-Mahiet, Eure, Cant. Beaumont-le-Roger.

¹⁵⁰ Cart. de Conches, f° 2 v°.

¹⁵¹ Cart. de Conches, f° 143 r°, 149 v°, 150 r°, 184 r°: cf. Gallia Christiana XI, instr. 130 E, 131 B, 133 A.

¹⁵² Cf. *Monasticon Anglicanum*, 1ère éd. I, p. 597 et le commentaire de J. H. ROUND, *Feudal England*, 4^e éd. Londres 1964, p. 350. Un bref de Guillaume le Conquérant est adressé *Ilberto de Hertford*: *Regesta Willelmi I*, éd. DAVIS, n° 250, p. 65 et app., p. 130, n° XLIII.

possessionnés, notamment à La Puthenaye (Eure, cant. Romilly, cant. Beaumont-le-Roger), à Burey (Eure, cant. Conches) et à Hacqueville (Eure, cant. Etrepagny).¹⁵³ Tout suggère donc que leur fief avait été constitué en sous-inféodant une partie de chacun des ensembles fonciers appartenant aux Tosny: cette pratique, qui conduit à un extrême fractionnement, est bien connue en Normandie.¹⁵⁴ Elle fut poursuivie en Angleterre: la famille, représentée au XII^e siècle par un Raoul de Clères, se retrouve parmi les vassaux de Bérenger de Tosny dans l'honneur de Belvoir en Yorkshire.¹⁵⁵ Les intérêts religieux des Clères ne se tournèrent cependant pas uniquement vers Conches: Roger de Clères apparaît en tête des signataires de l'acte de Raoul III pour Saint-Evroul; un fils du premier Gilbert, Raoul, se fit moine à la Croix-Saint-Leufroy et un second Gilbert, fils de Roger, fit à une date inconnue de la fin du XI^e siècle une donation à Saint-Taurin d'Evreux concernant Quessigny (Eure, cant. Saint-André).¹⁵⁶

4. – GIRAULD GASTINEL. – Comme la famille de Clères, ce personnage, plus obscur, détient des terres dans plusieurs masses territoriales constituant la fortune des Tosny, notamment à Veauville-les-Baons (Seine-Maritime, cant. Yerville) et à Acquigny (Eure, cant. Louviers). Le cartulaire de Conches contient des actes émanant de sa famille et montre qu'elle était aussi possessionnée à Parville (Eure, cant. Evreux-Nord) entre Evreux et Conches. Un document des archives de l'Orne montre enfin un Gastinel témoin d'un acte concernant la région de Laigle.¹⁵⁷ Girauld Gastinel souscrit les actes de Raoul II pour Saint-Evroul et Jumièges.

5. – GUILLAUME DE PORTES ET SON PARENT RICHARD. – Ils soucrivent des actes des Tosny pour Conches et pour Lyre en 1142, chaque fois en tête de la liste. Guillaume souscrit aussi une charte de Roger de Clères pour Conches.¹⁵⁸ Leur fief de Portes (Eure, canton Conches) est immédiatement au Nord-Ouest de Conches et voisin de l'un des principaux châteaux des Tosny. Un Richard de Portes se retrouve tenant des Tosny à

¹⁵³ FAUROUX, n° 191, p. 374.

¹⁵⁴ Voir ce que nous avons dit des sous-inféodations consenties dans la première moitié du XI^e siècle par les Taisson à leurs vassaux dans « Autour des origines de Saint-Etienne de Fontenay », Bull. Soc. Antiquaires de Normandie LVI (1961-1962) p. 11-41, à la p. 28.

¹⁵⁵ Lewis C. LOYD, *The origins of some anglo-norman families*, Leeds, 1951, p. 29; J. LE PATOUREL, *The Norman Empire*, Oxford 1976, p. 33.

¹⁵⁶ Orderic Vital, V, 180; – LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes*... Eure, I, p. 284-285; Cartulaire de Saint-Taurin, Arch. Eure, H 793, f° 72, n° 60. Dans l'enquête de 1172 le fief de Mathieu de Clères, de l'honneur de Conches et Tosny, est évalué à 7 (ou 6) chevaliers.

¹⁵⁷ Références: Orderic Vital V, 180 ou II, 402 (CHIBNALL, III, 126); Cartul. de Conches, f° 77 r° et 213 v°; Arch. Orne H 725 (1136) à Notre-Dame d'Aspres.

¹⁵⁸ Cart. de Conches, f° 2 v°; – coll. Dom Lenoir t. 23, p. 478 = t. 72, p. 291: – Cart. de Conches f° 18400.

Almely en Worcestershire vers 1130–1150 et un Roger de Portes fit des dons à l'abbaye de Préaux, peut-être à Combon (Eure, cant. Beaumont-le-Roger).¹⁵⁹

6. – ROGER DE MUSSEGROS. – Il souscrit la charte de Raoul II pour Saint-Evroul vers 1080, puis apparaît en 1086 dans le Domesday Book comme arrière-vassal de Raoul de Tosny à Monnington en Herefordshire. Sa principale terre normande était évidemment à Mussegros (Eure, comm. Ecois, cant. Fleury-sur-Andelle).¹⁶⁰

7. – GEOFFROY DE CHAUMONT. – Ce personnage souscrit plusieurs chartes pour Conches et la charte de Raoul II pour Saint-Evroul.¹⁶¹ Nous ignorons à quel Chaumont ou Caumont il se rattache.

D'autres vassaux, mentionnés par les seules chartes de Conches, forment un second cercle et n'apparaissent guère ailleurs, comme les Mansel à Bailleul-la-Campagne (Eure, cant. Saint-André) ou tant de familles qui tirent leur nom de la seule terre où on les rencontre – au Fresne (Eure, cant. Conches), au Buisson-Vernet (Eure, comm. Nagel, cant. Conches), au Nuisement (Eure, cant. Damville), à Valailles (Eure, cant. Bernay), à Yville (sur-Seine, Seine-Mar., cant. Duclair), au Boshion (Eure, comm. Orvaux, cant. Conches) ou à Orvaux. Leur intérêt semble être toujours resté purement local.

Pour une famille de l'importance des Tosny, l'entourage ecclésiastique qu'on leur connaît apparaît très peu étoffé. Nous connaissons auprès de Raoul II un ancien élève de l'école de Chartres, Goisbert, qui lui servait de médecin personnel et le suivit en Angleterre avant de prendre l'habit monastique à Saint-Evroul.¹⁶² Puis c'est à peine si nous entrevoyons auprès de Raoul III un *Girardus clericus* cité deux fois¹⁶³ et près de son fils Roger III un *Gencelinus capellanus* mentionné en 1142.¹⁶⁴ Il est vrai que les Tosny disposaient du personnel de leurs fondations monastiques normandes et anglaises pour leurs besoins spirituels et administratifs.

La structure administrative de l'«honneur» de Tosny était certainement plurinucléaire, comme celle de la plupart des baronnies d'étendue

¹⁵⁹ ROUND, *Feudal England*, p. 147; – Cartul. de Préaux, Arch. Eure H 711, f° 27 v°; Actes de Henri II, t. II, p. 296.

¹⁶⁰ Orderic Vital, V, 180; LOYD, *Origins*, p. 71 et Domesday Book, I, 183.

¹⁶¹ Ibid. et Cartul. de Conches, f° 143 r°, 149 r°.

¹⁶² Orderic Vital, II, 402 (CHIBNALL, III, 126); commentaire de H. WOLTER, *Ordericus Vitalis*, Wiesbaden 1955, p. 104.

¹⁶³ Acte pour Lyre, Arch. Eure, H 438; – Cartul. de Conches, f° 2 v°.

¹⁶⁴ Charte pour Lyre, coll. Dom Lenoir, vol. 23, n° 66, p. 478 = vol. 72, p. 291, n° 66. Un chapelain Raoul apparaît dans un acte de Raoul IV pour l'Estrée (Arch. Eure, H 319, f° 11 r°). La bulle de Lucius III de 1184 (Cartul. de Conches, f° 212) cite à la Puthenaye la terre d'un chapelain Roger, mais était-il au service des Tosny?

comparable. Mais, peut-être parce qu'aucun membre de la famille n'a jamais occupé de poste dans l'administration ducal, il semble que cette structure soit toujours restée relativement rudimentaire, contrairement à ce que l'on constate, per exemple, chez les Montgommery, qui avaient commencé comme vicomtes leur carrière fulgurante.¹⁶⁵ On saisit à peine que les Tosny détenaient une haute justice: plusieurs actes de Roger IV concèdent à l'abbé de Conches la justice du sang (*sanguinem*) et le duel judiciaire (*duellum*),¹⁶⁶ sans mentionner une autorisation ducal.

La gestion du domaine direct était confiée à des prévôts, placés chacun à la tête d'un assez grand ensemble. Nous connaissons quatre de ces circonscriptions: celle de Tosny, dirigée par un certain prévôt Henri, devenu avant 1071/1083 moine à la Croix-Saint-Leufroy;¹⁶⁷ celle de Mortemer, citée sans détails dans la fondation de Conches; celle de Pont-Saint-Pierre, que nous ne saisissons à vrai dire que durant l'intermède que constitue la jouissance des Breteuil; plus tard un anonyme prévôt d'Acquigny apparaît dans les archives de Conches.¹⁶⁸ Ces prévôts étaient sans doute aidés par des *famuli*: un *Gaufridus famulus* est cité dans un des actes que l'on vient d'évoquer, et en 1253 – donc après la confiscation de Philippe-Auguste – il existe un *famulus feodatus de Tooneio*, un sergent fieffé de Tosny.¹⁶⁹ Enfin, tout au bas de l'échelle, on aperçoit des *hospites* préposés à la garde de certaines pêcheries à Tosny.¹⁷⁰

Sur le plan militaire, un texte déjà cité d'Orderic Vital place dans la bouche d'Amaury de Montfort, parlant au roi Capétien Louis VI, une liste des »forts châteaux« de Raoul III de Conches en 1119: ce sont Conches et Tosny, Portes et Acquigny.¹⁷¹ Il semble bien que ces quatre places aient effectivement constitué la base de la puissance des Tosny. Leurs domaines au Nord de la Seine, et encore moins leurs terres éparses de Basse-Normandie, n'ont jamais comporté de points d'appui comparables.

¹⁶⁵ Nous avons esquissé l'étude des structures administratives des fiefs normands des Montgommery-Bellême dans une communication à la semaine de Droit Normand d'Evreux en 1975 (résumé: *Annales de Normandie* XXVI, 1976, p. 317-318).

¹⁶⁶ *Gallia Christiana* XI, instr., coll. 133-134, n° VII = *Bibl. Nat.*, lat. 12777, f° 715 et 717; *Cartul. de Conches*, f° 232.

¹⁶⁷ LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes*... Eure, I, p. 284-285.

¹⁶⁸ Mortemer: fondation de Conches; – Pont-Saint-Pierre: *uxor prepositi* miraculée par l'intervention de saint Nicolas, *Miracula s. Nicolai in Normannia*, éd. Catal. codd. hagiogr. B. N. Paris, II, p. 405 et suiv., c. 23, ou éd. A. LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes*... Eure, II, p. 398; – Acquigny: *Cartul. Conches*, f° 77 v°. Une prévôté de Conches apparaît en 1211 au temps des Courtenay: *Cartul. de la Trappe*, éd. CHARENCEY, Alençon 1889, p. 123, n° XVII.

¹⁶⁹ *Arch. Eure*, H, La Noë, récupérations.

¹⁷⁰ *Cartul. Conches*, f° 143 r°.

¹⁷¹ Orderic Vital, IV, 365.

Sur le plan économique enfin, une charte de Raoul III¹⁷² énumère comme principaux domaines de la famille en Normandie Conches, La Ferrière-sur-Risle, Acquigny, Tosny, Heuqueville et Mortemer. Une bulle de Lucius III en 1184 cite de même Conches, La Ferrière, Acquigny et Tosny comme principaux centres de regroupement des revenus et sièges de justice des moines de Conches, qui avaient évidemment calqué leur administration sur celle de la baronnie dont leur seigneurie était issue.¹⁷³ Notons encore que les fiefs de Portes et de Romilly, visiblement les plus notables parmi ceux qui étaient directement tenus des Tosny dans l'Evrecin, servent à plusieurs reprises de références pour les droits cédés aux moines de Conches.¹⁷⁴ On remarquera que ces localités-clefs de l'honneur de Tosny n'ont connu en majorité qu'un développement très médiocre; seules Conches et la Ferrière, qui ont eu, d'ailleurs tardivement, des bourgs et des bourgeois, se sont vraiment hissées au dessus du niveau villageois. Il faut bien admettre que la famille s'est peu intéressée à l'essor de ses terres normandes, ou n'a pas eu les moyens de le susciter.

*

Bien que par leurs origines françaises et par l'ampleur de leurs entreprises lointaines au début du XI^e siècle les Tosny se distinguent un peu du sort commun de l'aristocratie normande à l'époque ducale, il nous a semblé que cette minutieuse coupe chronologique n'était pas dépourvue d'enseignements utiles. Elle montre assez bien trois ou quatre faits d'une grande importance.

1. – D'abord que la féodalité normande, née tardivement, a néanmoins trouvé vite son assiette territoriale presque définitive. Rien n'indique un changement appréciable dans les fiefs des Tosny – démembrements dûs aux douaires et aux inféodations mis à part – entre Roger I^{er} et Roger IV, entre 1025 et 1204, et il faut sans doute remonter, pour l'essentiel, jusqu'au troisième quart du X^e siècle, lors de la création de leur puissance foncière par l'archevêque Hugues de Rouen.

2. – Mais à cette stabilité territoriale s'oppose une grande variabilité des attitudes. L'« honneur » des Tosny a successivement servi de tremplin à des politiques absolument différentes, à la fin de l'âge des Vikings, au temps de Guillaume le Conquérant ou au XII^e siècle. Les Tosny illustrent d'une manière frappante la courbe d'évolution de l'aristocratie normande, peut-être même avec une certaine avance sur la plupart de

¹⁷² Cartul. Conches, fo 150 r^o.

¹⁷³ Ibid., fo 212.

¹⁷⁴ Notamment ibid., fo 3 r^o (et Bibl. Nat., lat. 12777, fo 715): *sicuti faciunt homines qui sunt de fefo de Romeliaco vel illi de fefo de Portis.*

leurs homologues: ils se lancent plus tôt dans les expéditions lointaines, et les abandonnent aussi plus tôt, puisqu'ils ne participent pas aux premières Croisades. Ils sont aussi un excellent exemple des répercussions de la Conquête de l'Angleterre sur l'aristocratie du duché, au temps de l'union anglo-normande et aux jours décisifs de 1204.

3. – On voit encore assez bien, à travers leurs sous-inféodations continentales et anglaises, les méthodes normandes du XI^e siècle: autour de la famille dominante se forme une clientèle relativement restreinte; elle obtient sa part de presque toutes les grandes masses foncières détenues par les Tosny, puis les suit en Angleterre et y reçoit aussi sa part de la nouvelle richesse territoriale obtenue après 1066. Il semble que la plupart des grands lignages anglo-normands aient observé des pratiques semblables¹⁷⁵ et que ceci soit dans une large mesure la cause de cette dispersion des fiefs, si souvent observée en Angleterre comme en Normandie, et qui a suscité tant de controverses.

4. – Enfin on discerne que la noblesse normande a géré après 1066 ses patrimoines continentaux avec la prudence d'un bon père de famille, tandis qu'elle hésitait beaucoup moins à aliéner ses terres anglaises, qui lui étaient venues par fortune de guerre. En abrègent encore ses fiefs normands, déjà fort écornés par les libéralités consenties avant 1066 en faveur des églises, elle les eût réellement mis en danger. Ses vastes domaines anglais étaient en revanche parfaitement susceptibles de subir d'amples prélèvements. Peut-être aussi y a-t-il ici un reflet de l'attitude du Conquérant lui-même, réservant à son fils aîné le vieux duché et l'Angleterre au cadet: la prudence commandant de ménager avant tout le patrimoine héréditaire de Normandie, on pouvait agir avec plus de liberté en ce qui touchait les acquêts d'outre-mer.

¹⁷⁵ Voir ci-dessus note 154. D'autres exemples seraient aisés à trouver, par exemple dans l'entourage de la famille de Mézidon.